

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, June 2, 2022

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met with videoconference this day at 9 a.m. [ET] to consider Bill S-5, Strengthening Environmental Protection for a Healthier Canada.

Senator Paul J. Massicotte (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: My name is Paul Massicotte, I am a senator from Quebec, and I am the chair of the committee.

Today we are conducting a hybrid session of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

I wish to introduce the members of the committee participating in today's meeting: Margaret Dawn Anderson from the Northwest Territories; David Arnot from Saskatchewan; Claude Carignan, P.C., from Quebec; Pierre Dalphond from Quebec; Rosa Galvez from Quebec; Stan Kutcher from Nova Scotia; Mary Jane McCallum from Manitoba; Julie Miville-Dechêne from Quebec; Judith Seidman from Quebec; Karen Sorensen from Alberta; Josée Verner, P.C., from Quebec.

I wish to welcome all of you as well as people across Canada who may be watching.

Today we are continuing our clause-by-clause consideration of Bill S-5, Strengthening Environmental Protection for a Healthier Canada Act.

[*English*]

Before we begin, I would like to make members aware of government officials on the Zoom call, should members have any technical questions to raise as we go through the bill clause by clause.

[*Translation*]

Today we welcome representatives from Environment and Climate Change Canada: John Moffet, Assistant Deputy Minister, Environmental Protection Branch; Laura Farquharson, Director General, Legislative and Regulatory Affairs, Environmental Protection Branch; Jacqueline Gonçalves, Director General, Science and Risk Assessment, Science and Technology Branch; Bryan Stephens, Acting Manager, Legislative Policy, Environmental Protection Branch. Finally, from Health Canada we have Greg Carreau, Director General, Safe Environments Directorate.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 2 juin 2022

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-5, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé.

Le sénateur Paul J. Massicotte (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je m'appelle Paul Massicotte, je suis un sénateur du Québec et je suis président du comité.

Aujourd'hui, nous tenons une séance hybride du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

J'aimerais présenter les membres du comité qui participent à la réunion aujourd'hui : Margaret Dawn Anderson, des Territoires du Nord-Ouest; David Arnot, de la Saskatchewan; Claude Carignan, c.p., du Québec; Pierre Dalphond, du Québec; Rosa Galvez, du Québec; Stan Kutcher, de la Nouvelle-Écosse; Mary Jane McCallum, du Manitoba; Julie Miville-Dechêne, du Québec; Judith Seidman, du Québec; Karen Sorensen, de l'Alberta; Josée Verner, c.p., du Québec.

Bienvenue à tous, chers collègues, ainsi qu'à tous les Canadiens et Canadiennes qui nous regardent.

Aujourd'hui, nous continuons l'article par article du projet de loi S-5, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé.

[*Traduction*]

Avant de commencer, j'aimerais signaler la présence sur Zoom de représentants du gouvernement, au cas où les membres auraient des questions techniques à soulever pendant que nous étudions le projet de loi article par article.

[*Français*]

Nous accueillons aujourd'hui des représentants d'Environnement et Changement climatique Canada : M. John Moffet, sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de l'environnement; Mme Laura Farquharson, directrice générale, Affaires législatives et réglementaires, Direction générale de la protection de l'environnement; Mme Jacqueline Gonçalves, directrice générale, Sciences et évaluation des risques, Direction générale des sciences et de la technologie; M. Bryan Stephens, gestionnaire par intérim, Politique législative, Direction générale de la protection de

I would like to explain the process that we will follow during this meeting. If a senator wishes to move an amendment, I ask you to proceed as follows: If it is not too long, first read out the existing wording of the clause you wish to amend.

If several members wish to move an amendment to the same clause, only the first senator moving an amendment would read out the clause under debate. Then read out your amendment and briefly explain the reasons for the amendment. That will be followed by questions and debate, which shall be brief, direct, and without repetition. Lastly, we will vote. When I ask if a motion is carried, I will ask the members in favour to raise their hand; then I will ask the members opposed to give a show of thumbs down.

Finally, I wish to remind senators that if there is ever any uncertainty as to the results of a vote by show of hands, they may request a roll call vote. That is the most effective route to achieve clear results. Senators are aware that any tied vote negates the motion in question.

I wish to clarify something regarding subamendments. A subamendment is moved to propose a minor change, that is, to clarify or correct something, for instance, not to completely change the wording or negate it. In that case, it is preferable if you vote against the proposed amendment and propose your own amendment.

I would remind you that an amendment or subamendment must be proposed in both official languages. In case of doubt, you can still propose an amendment at third reading.

As to the order of motions, this is the correct process: First I ask whether there is agreement to adopt a clause, then an amendment may be proposed and, finally, a subamendment.

The decision-making process also follows a specific order. First we vote on the subamendment, then on the amendment as modified or not, and finally, on the clause as modified or not.

We have several motions that have been postponed, so will leave them as such. We shall begin immediately with clause 10.

Shall clause 10 carry?

l'environnement. Nous accueillons également un représentant de Santé Canada : M. Greg Carreau, directeur général, Direction de la sécurité des milieux.

Je voudrais donner des précisions le processus que nous suivrons pendant cette réunion. Si quelqu'un souhaite proposer un amendement, je vous demande de procéder de la manière suivante : si ce n'est pas trop long, lisez d'abord à haute voix le libellé existant de l'article que vous souhaitez amender.

Si plusieurs membres du comité souhaitent modifier le même article, seul le premier sénateur proposant l'amendement pourra lire l'article se trouvant sous la rubrique « débat ». Lisez ensuite votre amendement et expliquez brièvement les raisons de cet amendement. Les questions et les débats suivront, mais soyons brefs, directs et essayons de ne pas nous répéter, s'il vous plaît. Ensuite, nous procédons au vote. Lorsque je demanderai si une motion est adoptée, je demanderai aux membres qui sont en faveur de la motion de lever la main; puis, je demanderai à ceux qui s'opposent à la motion de l'indiquer avec un pouce pointant vers le bas.

Enfin, je tiens à rappeler aux sénateurs que s'ils ont le moindre doute quant aux résultats d'un vote à main levée, la façon la plus harmonieuse d'intervenir est de demander un vote par appel nominal qui aboutira à des résultats clairs. Les sénateurs doivent savoir que, en cas d'égalité des voix, la motion sera rejetée.

J'aimerais apporter une précision concernant les sous-amendements. Un sous-amendement devrait proposer un changement mineur, c'est-à-dire apporter une précision ou corriger une erreur, par exemple, pas modifier complètement le texte ou le dénaturer négativement. Dans ce cas, il sera préférable que vous votiez contre l'amendement proposé et que vous proposiez votre propre amendement.

Je vous rappelle qu'un amendement ou un sous-amendement doit être proposé dans les deux langues officielles. En cas de doute, il vous restera l'étape de la troisième lecture pour proposer vos amendements.

Enfin, en ce qui concerne l'ordre des motions, le bon processus à suivre est le suivant : je demande d'abord s'il y a consentement pour adopter l'article, puis un amendement peut être proposé et, enfin, un sous-amendement.

Le processus de décision doit également suivre un ordre précis. Nous devons d'abord voter sur le sous-amendement, puis sur l'amendement tel que modifié ou non et, enfin, sur l'article tel que modifié ou non.

Nous avons plusieurs motions dont l'étude a été reportée, donc nous allons les garder comme telles. Nous allons procéder immédiatement avec l'article 10.

L'article 10 est-il adopté? Adopté.

We are expecting an amendment from Senator Miville-Dechêne. Please proceed.

Senator Miville-Dechêne: It is JMD-S5-10.1-10.3-5-37. This amendment refers to the clause of Bill S-5 which is subclause 56(1), on page 5.

[English]

If you want to refer to the bill, it's 56(1), page 5 and this is what I'm proposing to change. Let me read this very short amendment.

That Bill S-5 be amended on page 5 by adding the following after line 37:

10.1(1) Subsection 56(1) and the portion of subsection 56(2) of the Act before paragraph (b) are replaced by the following:

56(1) The minister shall

— and I'm insisting on "shall." It was "may," and now it's "shall." Therefore, the amendment reads as follows:

That Bill S-5 be amended on page 5 by adding the following after line 37:

“10.1 (1) Subsection 56(1) and the portion of subsection 56(2) of the Act before paragraph (b) are replaced by the following:

56 (1) The minister shall

(a) identify every person or group of persons that manufactures, imports, processes or releases, or that uses in a commercial manufacturing or processing activity,

(i) a substance or group of substances specified on the list of toxic substances in Schedule 1,

(ii) a substance or group of substances to which subsection 166(1) or 176(1) applies, or

(iii) a product that contains a substance or group of substances specified on the list of toxic substances in Schedule 1 or that may release such a substance or group of substances into the environment; and

(b) publish in the *Canada Gazette*, and in any other manner that the Minister considers appropriate, a notice requiring any person or class of persons identified by the Minister to prepare and implement a pollution prevention plan in respect of a matter referred to in subparagraphs (a) (i) to (iii).

Il y a un amendement anticipé de la sénatrice Miville-Dechêne. Vous pouvez y aller.

La sénatrice Miville-Dechêne : Il s'agit du n° JMD-S5-10.1-10.3-5-37. Cet amendement fait référence à l'article du projet de loi S-5 qui est le paragraphe 56(1), à la page 5.

[Traduction]

Si vous voulez vous reporter au projet de loi, c'est 56(1), page 5 et voici ce que je propose de changer. Permettez-moi de lire cet amendement très court.

Que le projet de loi S-5 soit modifié à la page 5, par adjonction, après la ligne 37, de ce qui suit :

10.1(1) Le paragraphe 56(1) et le passage du paragraphe 56(2) de la même loi précédant l'alinéa b) sont remplacés par ce qui suit :

56(1) Le ministre :

— et j'insiste sur la suppression du mot « peut ». Avec cet amendement, le libellé est plus directif. Par conséquent, l'amendement se lit comme suit :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à la page 5, par adjonction, après la ligne 37, de ce qui suit :

« 10.1 (1) Le paragraphe 56(1) et le passage du paragraphe 56(2) de la même loi précédant l'alinéa b) sont remplacés par ce qui suit :

56 (1) Le ministre :

a) identifie toute personne — ou catégorie de personnes — qui fabrique, importe, transforme ou rejette, ou qui utilise au cours d'une activité de fabrication ou de transformation commerciale l'un ou l'autre des substances ou produits suivants :

(i) une substance — ou un groupe de substances — qui est inscrite sur la liste des substances toxiques de l'annexe 1,

(ii) une substance — ou un groupe de substances — à laquelle les paragraphes 166(1) ou 176(1) s'appliquent,

(iii) un produit contenant ou pouvant rejeter dans l'environnement une substance — ou un groupe de substances — qui est inscrite sur la liste des substances toxiques de l'annexe 1;

b) publie dans la *Gazette du Canada* et de toute autre façon qu'il estime indiquée un avis obligeant toute personne — ou catégorie de personnes — qu'il a identifiée à élaborer et à exécuter un plan de prévention de la pollution à l'égard d'une question visée aux sous-alinéas (1)a)(i) à (iii).

(1.1) For the purpose of identifying the persons or groups of persons referred to in paragraph (1)(a), the Minister may publish in the *Canada Gazette*, and in any other manner that the Minister considers appropriate, a notice requiring any person or group of persons described in the notice to provide the Minister with any information that may be in their possession or to which they may reasonably be expected to have access, including information regarding their engagement in any activity involving a matter referred to in subparagraphs (1)(a)(i) to (iii).

(2) The notice referred to in paragraph (1)(b) may specify

(a) the substance, group of substances or product in relation to which the plan is to be prepared;

(2) Subsection 56(5) of the Act is replaced by the following:

(5) On written request of a person who is the subject of a notice under paragraph (1)(b), the Minister may waive the requirement for that person to consider a factor specified under paragraph (2)(c) if the Minister is of the opinion that it is not reasonable or practicable to consider the factor on the basis of reasons provided in the request.

10.2 Subsection 58(1) of the Act is replaced by the following:

58 (1) Every person who is required to prepare a pollution prevention plan under section 56 or 291 or under an agreement in respect of environmental protection alternative measures shall file, within 30 days after the end of the period for the preparation of the plan specified in the notice referred to in paragraph 56(1)(b) or extended under subsection 56(3), or specified by the court under section 291 or in the agreement, as the case may be, a written declaration to the Minister that the plan has been prepared and is being implemented.

10.3 Subsection 60(1) of the Act is replaced by the following:

60 (1) The Minister may publish in the *Canada Gazette*, and in any other manner that the Minister considers appropriate, a notice requiring any person or class of persons who is the subject of a notice under paragraph 56(1)(b) to submit, within the period specified by the Minister, the plan or any part of the plan for the purpose of determining and assessing preventive or control actions in respect of a substance, group of substances or product.”

From this point, all the other paragraphs have very short correlative amendments that only refer to “reference to paragraph.” If you are in agreement, I can stop reading at this point because the matter up for discussion will be there. Those amendments are very short. We have examples like, “Under

(1.1) Le ministre peut, pour identifier les personnes ou les catégories de personnes visées à l’alinéa (1)a), publier dans la *Gazette du Canada* et de toute autre façon qu’il estime indiquée, un avis obligeant toute personne — ou catégorie de personnes — à lui communiquer les renseignements dont elle dispose ou auxquels elle peut normalement avoir accès, notamment les renseignements concernant sa participation à toute activité liée à une question visée aux sous-alinéas (1)a) (i) à (iii).

(2) L’avis visé à l’alinéa (1)b) peut préciser :

a) la substance — ou le groupe de substances — ou le produit;

(2) Le paragraphe 56(5) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(5) Sur demande écrite du destinataire de l’avis visé à l’alinéa (1)b), le ministre peut exempter celui-ci de l’obligation de prendre en considération tout facteur précisé dans l’avis s’il estime, en se fondant sur les motifs énoncés dans la demande, que cela est déraisonnable ou impossible.

10.2 Le paragraphe 58(1) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

58 (1) Toute personne tenue d’élaborer un plan de prévention de la pollution en application des articles 56 ou 291 ou d’un accord sur les mesures de rechange en matière de protection de l’environnement dépose auprès du ministre, dans les trente jours suivant la fin du délai fixé, selon le cas, par l’avis visé à l’alinéa 56(1)b) — et, le cas échéant, prorogé en vertu du paragraphe 56(3) —, par le tribunal en vertu de l’article 291 ou par l’accord, une déclaration portant que le plan a été élaboré et est en cours d’exécution.

10.3 Le paragraphe 60(1) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

60 (1) Afin de déterminer et d’analyser les mesures de prévention ou de contrôle relatives à une substance — ou un groupe de substances — ou un produit, le ministre peut publier, dans la *Gazette du Canada* et de toute autre façon qu’il estime indiquée, un avis obligeant les personnes ou catégories de personnes visées par un avis conformément à l’alinéa 56 (1)b) à lui présenter tout ou partie du plan de prévention de la pollution dans le délai qu’il fixe. »

À partir de ce point, tous les autres paragraphes ont des amendements corrélatifs très courts qui procèdent de la formule « visé à l’alinéa ». Si vous êtes d’accord, je peux arrêter de lire, car la discussion portera là-dessus. Ces amendements sont très courts. Nous avons des exemples comme « À l’alinéa 56(1)b) »,

paragraph 56(1)(b),” so I don’t think I need to read the whole thing. I want to explain because I need an explanation here.

This is about prevention. We have talked since the beginning of this clause by clause about the toxicity of these matters. Here, we have a way of reinforcing the prevention plan. At this point, you should know that there is a “may” in the government’s request for a prevention plan. They can ask for a prevention plan, but there is no obligation. That’s the big weakness of the bill because we see the results. The Canadian Environmental Law Association estimates that only 25 out of 150 toxic substances on Schedule 1 have pollution prevention plans, which means even though the plans are necessary to try to get rid of those substances as soon as possible, only 25 out of 150 toxic substances have been provided for.

This amendment would be reinforcement because it would mean that those companies that are identified have to give information to the minister and the government. They will have an obligation to do a pollution prevention plan. This is the big difference.

A few associations — quite a few actually — have said that this whole prevention aspect of the bill should be reinforced. But more than that, in 2017 in a House of Commons report, there was an explicit recommendation from the 1995 report following the first review of the Canadian Environmental Protection Act, or CEPA. In this report, it stated that substances declared toxic cause significant risk to human health and the environment. Given these risks and the consensus among Canadian society that action must be taken to reduce the risk caused by toxic substances, the government proposed amending CEPA to enable the minister to require the preparation and implementation of pollution prevention plans for toxic substances.

So you see, this has been a preoccupation of MPs and Parliament for a long time, and now we have a chance to make this bill stronger. As my colleague Rosa Galvez says, we have only one chance. It will maybe take 20 more years for us to go back to this legislation, and I think it’s the minimum for companies that are dealing with those toxic substances to try to get rid of them and have a plan to diminish their use as soon as possible. Thank you.

Senator Kutcher: Thank you very much, Mr. Chair. I want to speak to this particular amendment, but before I do that, I would like to identify a couple of things.

First, I want to thank — on behalf of all the members of the committee if I can do something like that, certainly on behalf of myself — the experts who have been listening to our debates, and who have provided such important, clear information to us.

donc je ne pense pas que je doive lire tout le texte. Je tiens ici à m’expliquer plus avant.

Il s’agit de prévention. Nous avons parlé depuis le début de cette étude article par article de la toxicité de ces substances. Nous avons là un moyen de renforcer le plan de prévention. Ici, vous devez savoir que la demande d’un plan de prévention par le gouvernement est introduite par un « peut », donc il peut demander un plan de prévention, mais il n’y a pas d’obligation. C’est la grande faiblesse du projet de loi, et nous en voyons les résultats. L’Association canadienne du droit de l’environnement estime que seulement 25 des 150 substances toxiques de l’annexe 1 font l’objet de plans de prévention de la pollution, ce qui signifie que même si les plans sont nécessaires pour essayer de se débarrasser de ces substances le plus rapidement possible, seulement 25 des 150 substances toxiques répertoriées ont été prises en charge.

Cet amendement serait un renforcement, car il signifierait que les entreprises identifiées devront donner des informations au ministre et au gouvernement. Elles auront l’obligation d’établir un plan de prévention de la pollution pour ces substances. C’est la grande différence.

Quelques associations — pas mal en fait — ont dit que tout cet aspect prévention du projet de loi devrait être renforcé, mais il y a plus encore. En 2017, dans un rapport de la Chambre des communes, on faisait état d’une recommandation explicite du rapport de 1995 sur le premier examen de la Loi canadienne sur la protection de l’environnement, ou LCPE. Dans ce rapport, il était indiqué que les substances déclarées toxiques présentent des risques importants pour la santé humaine et l’environnement. Compte tenu de ces risques et du consensus de la société canadienne sur la nécessité de prendre des mesures pour réduire les risques causés par les substances toxiques, le gouvernement a proposé de modifier la LCPE pour permettre au ministre d’exiger l’élaboration et la mise en œuvre de plans de prévention de la pollution pour les substances toxiques.

Vous voyez donc que cette question préoccupe les députés et le Parlement depuis longtemps, et nous avons maintenant la possibilité de renforcer ce projet de loi. Comme le dit ma collègue Rosa Galvez, nous n’avons qu’une seule chance. Il nous faudra peut-être 20 ans de plus pour revenir sur cette loi, et je pense que le minimum que peuvent faire les entreprises qui ont affaire à ces substances toxiques, c’est d’essayer de s’en débarrasser et d’avoir dès que possible un plan pour en diminuer l’utilisation. Merci.

Le sénateur Kutcher : Merci beaucoup, monsieur le président. Je veux parler de cet amendement particulier, mais avant de le faire, j’aimerais préciser deux ou trois choses.

Tout d’abord, au nom de tous les membres du comité — si je peux faire quelque chose comme cela — ou du moins, certainement en mon nom, je veux remercier les experts qui ont écouté nos débats, et qui nous ont fourni des renseignements si

Sometimes, it's essential that we listen to people who have spent their lives understanding this legislation, and understanding whether this is the best legislation to deal with particular issues. It's really good that we're taking their advice seriously.

Second, I would like to address some comments that have come up from Senator Miville-Dechêne this morning and yesterday stating that we have only one chance to amend CEPA. Everybody here listened to the minister speak, and the minister did say that there would be more revisions to CEPA coming. It behooves us to say we disagree with the minister and to do that with substance, not just make statements that clearly contradict the minister. Either we have no trust in the minister — which is a real problem — or we are making our own assumptions which are not in line with what the minister says. That's not fair. We should be very careful about the kind of statements we're making.

The government opposes this amendment, first on a point of order, and then, if that's not a substantive issue, on other aspects.

I must say I'm quite confused by this because the motion creates three new clauses, 10.1, 10.2 and 10.3, which propose to amend provisions of the act that are already being amended by clauses 10 and 11. It could have been better structured as a motion to amend existing clauses 10 and 11.

If the motion is supported, clause 10.1 would replace the version of subsection 56(1) that was just amended by clause 10. Similarly, clause 10.3 would replace subsection 60(1), but then clause 11, which follows directly, would have replaced that same subsection 60(1) again.

Maybe we could get some advice from the officials here about that particular issue. I would appreciate that. Then there are some other comments I have to make, but perhaps the officials can help us with this conundrum.

John Moffet, Assistant Deputy Minister, Environmental Protection Branch: The fundamental challenge that we have with this amendment is not with the issue of pollution prevention — that is the core approach in the act — nor do we have any concerns with support for the use of pollution prevention planning requirements as CEPA was an innovative act when this provision was introduced. It was actually based on requirements in some American states to require energy efficiency plans, but we were the first to require pollution prevention plans.

importants et d'une telle clarté. Il est parfois essentiel d'écouter les personnes qui ont passé leur vie à comprendre ces mesures législatives et qui ont cherché à établir si ces mesures étaient les meilleures pour traiter de ces enjeux particuliers. C'est vraiment une bonne chose que nous prenions leurs conseils au sérieux.

Deuxièmement, j'aimerais répondre à certaines observations formulées par la sénatrice Miville-Dechêne ce matin et hier, selon lesquelles nous n'avons qu'une seule chance de modifier la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Tout le monde ici a entendu le ministre nous dire qu'il y aurait d'autres examens de la LCPE. Il nous incombe de dire que nous ne sommes pas d'accord avec le ministre et de le faire avec substance, et non pas seulement de faire des déclarations qui, manifestement, contredisent le ministre. Soit nous n'avons pas confiance dans le ministre — ce qui est un vrai problème — soit nous faisons nos propres hypothèses qui ne correspondent pas à ce que dit le ministre. Ce n'est pas juste. Nous devrions être très prudents quant au type de déclarations que nous faisons.

Le gouvernement s'oppose à cet amendement, d'abord pour un rappel au Règlement, puis, si ce n'est pas une question de fond, sur d'autres aspects.

Je dois dire que je suis assez confus parce que la motion crée trois nouveaux articles, 10.1, 10.2 et 10.3, qui proposent de modifier des dispositions de la loi qui sont déjà modifiées par les articles 10 et 11. La motion aurait pu être mieux structurée en étant présentée comme une motion visant à modifier les articles 10 et 11 existants.

Si la motion était appuyée, l'article 10.1 remplacerait la version du paragraphe 56(1) qui vient d'être modifiée par l'article 10. De même, l'article 10.3 remplacerait le paragraphe 60(1), mais l'article 11, qui vient tout de suite après, aurait remplacé à nouveau ce même paragraphe 60(1).

Peut-être pourrions-nous obtenir des conseils des fonctionnaires ici présents sur cette question particulière. Je vous en serais reconnaissant. J'aurai ensuite d'autres observations à formuler, mais peut-être que les fonctionnaires peuvent nous aider à résoudre cette énigme.

John Moffet, sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de l'environnement, Environnement et Changement climatique Canada : Le problème fondamental que nous voyons au sujet de cet amendement ne concerne pas la question de la prévention de la pollution — c'est l'objet de base dans la loi — et nous n'avons pas non plus de réserves quant au soutien de l'utilisation des exigences de planification de la prévention de la pollution, car la LCPE était une loi innovatrice lorsque cette disposition a été adoptée. Elle était en fait fondée sur les exigences de certains États américains en matière de plans

The issue, though, is whether we need a pollution prevention plan — or P2 plan — for every toxic substance and every user of every toxic substance. The basic architecture of CEPA allows the government to use the appropriate or the best risk-management measure or suite of risk-management measures. The fact that only 25 toxic substances have a P2 plan requirement is not a concern if you look at all of the other approaches we use, including prohibition regulations and other kinds of regulations, standards, guidelines and agreements that cover every toxic substance. In other words, we don't just use pollution prevention planning, we sometimes use much more significant and stringent requirements.

In addition, it would also not be appropriate for every user of every toxic substance to prepare a plan, given that not every user creates a risk. What we need to do is focus on where the risk occurs and who is best placed to prevent the risk, which is why we currently have a focus that allows the minister to require the creation of toxic substances.

That's the way the current provisions are structured and situated within the law.

The Chair: Thank you.

Senator Arnot: I don't have a vote on this committee. I'm regularly a member of the committee in normal circumstances, but it behooves me to make this comment this morning. I'm speaking figuratively here.

I think that we need to see a heavy emphasis on upstream thinking, which is about prevention. That's the ethos that should be fundamental to the legislation and its implementation as opposed to monitoring because we have heard promises and good intentions from policy-makers as witnesses and others. We have also heard good intentions that were replaced by the opposite actions in the treaty relationship. Senator McCallum has given numerous examples of that. In the treaty relationship, we've seen that the Crown has abdicated its treaty responsibilities, particularly to the Tataskweyak First Nation in Manitoba and the other two that were affected. That's the best example in Canada; it's the worst, most appalling thing. It was commented on yesterday. I could see the reaction of the senators around the table to Senator McCallum's comments about the results of that abdication, which was fundamentally shameful for Canada.

d'efficacité énergétique, mais nous avons été les premiers à exiger des plans de prévention de la pollution.

La question, cependant, c'est de savoir si nous avons besoin d'un plan de prévention de la pollution — ou d'un plan P2 — pour chaque substance toxique et chaque utilisateur de chaque substance toxique. L'architecture de base de la LCPE permet au gouvernement d'utiliser la mesure ou la série de mesures de gestion des risques qu'il juge appropriée ou la meilleure. Le fait que seulement 25 substances toxiques soient soumises à l'exigence d'un plan P2 n'est pas inquiétant si l'on considère toutes les autres approches que nous utilisons, y compris les règlements d'interdiction et d'autres types de règlements, de normes, de lignes directrices et d'accords qui couvrent toutes les substances toxiques. En d'autres termes, nous ne nous contentons pas d'utiliser des plans de prévention de la pollution. Nous avons parfois recours à des exigences beaucoup plus robustes et beaucoup plus contraignantes.

En outre, il ne serait pas non plus approprié que chaque utilisateur de chaque substance toxique prépare un plan, étant donné que tous les utilisateurs ne « créent » pas un risque. Ce que nous devons faire, c'est nous concentrer sur les endroits où le risque se produit et sur les personnes les mieux placées pour prévenir ce risque. C'est pour cette raison que l'approche actuelle permet au ministre d'exiger la création de substances toxiques.

C'est ainsi que les dispositions actuelles sont structurées et enchâssées dans la loi.

Le président : Je vous remercie.

Le sénateur Arnot : Je n'ai pas le droit de vote au sein de ce comité. Habituellement, je suis membre du comité, mais je sens qu'il est de mon devoir de faire l'observation que je m'apprete à faire ce matin. Je parle ici au sens figuré.

Je pense que nous devons mettre l'accent sur la réflexion en amont, c'est-à-dire sur la prévention. C'est sur cette considération plutôt que sur la surveillance que devraient reposer cette loi et sa mise en œuvre, car nous avons entendu des promesses et de bonnes intentions de la part des décideurs comparaisant comme témoins et d'autres personnes. Nous avons également entendu de bonnes intentions qui ont été remplacées par des actions contraires dans le cadre des relations découlant de traités. La sénatrice McCallum en a donné de nombreux exemples. Dans les relations découlant de traités, nous avons vu que la Couronne a abdiqué ses responsabilités, en particulier envers la Première Nation Tataskweyak, au Manitoba, et les deux autres qui ont été touchées. C'est le « meilleur » exemple au Canada; c'est le pire en fait, le plus consternant. On en a parlé hier. J'ai pu voir la réaction des sénateurs autour de la table lorsque la sénatrice McCallum a parlé des résultats de cette abdication foncièrement honteuse pour le Canada.

The 1,000 trial judges that enter their courtrooms every day in Canada to administer criminal law similarly come with good intentions. I can say that in the sentencing process in criminal law, promises of good behaviour, behavioural change and action change made with really good intentions result in very high recidivism rates. So it's trite to say that the best predictor of the future is the actions of the past, especially when it comes to trust. The upstream prevention of pollution should be the fundamental principle, not the monitoring of the quality, quantity or degree of pollution that occurs. Because then we move to the downstream and the only option is to repair. That is at great cost due to great damage.

I'll just make another comment. "Shall" is a well-known weasel word used by legal draftsmen and policy-makers. We should be careful about the use of the word "may" when "shall" is required. This is fundamentally about trust, as Senator Kutcher has said. When we're asked to give policy-makers with good intentions our trust, the question really becomes, "Is that trust well placed?"

So I'm saying today that while I do not have a vote, I support the amendment of Senator Miville-Dechéne. Thank you.

The Chair: Thank you.

Senator Galvez: Thank you so much Senator Arnot. I agree completely with your assessment of the situation. The title of this bill says, "strengthening environmental protection." That's the title of the bill.

The most efficient way to do that is to prevent pollution, not to control and manage it. It's to prevent it. When we compare the initial CEPA 1999 with this one, we are not strengthening prevention. We are strengthening control and manage. So this is a very small opportunity to improve the bill.

Now, Senator Kutcher said we don't trust the minister. I'm sorry, but I trust this minister. However, I don't know if I'm going to trust the next one. So we need to make the bill as strong as possible.

Prevention is the cheapest way, and we should enforce that. I support this amendment by Senator Julie Miville-Dechéne.

Les 1 000 juges de première instance qui entrent chaque jour dans leur salle d'audience au Canada pour administrer le droit pénal arrivent de toute évidence avec de bonnes intentions. Je peux dire qu'en droit pénal, le processus de détermination de la peine, les promesses de bonne conduite, de changement de comportement et de changement d'agissements faites avec de très bonnes intentions aboutissent à des taux de récidive très élevés. C'est donc une notion éculée que de dire que le meilleur prédicteur de l'avenir est constitué par les actions du passé, surtout lorsqu'il s'agit de confiance. La prévention de la pollution en amont devrait être le principe fondamental, et non le contrôle de la qualité, de la quantité ou du degré de pollution qui se produit. Sinon, nous nous retrouvons en aval avec le fait accompli, et la seule option qui reste est de réparer, ce qui coûte très cher, car les dommages sont considérables.

Permettez-moi une dernière observation. Nous devrions faire attention à l'utilisation du mot « peut » lorsque le contexte exige quelque chose de plus directif. Il s'agit fondamentalement d'une question de confiance, comme l'a dit le sénateur Kutcher. Lorsqu'on nous demande d'accorder notre confiance à des décideurs politiques animés de bonnes intentions, la question qu'il faut se poser est la suivante: « cette confiance est-elle mise au bon endroit? »

Je dis donc aujourd'hui que, même si je n'ai pas le droit de vote, j'appuie l'amendement de la sénatrice Miville-Dechéne. Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie.

La sénatrice Galvez : Merci beaucoup, sénateur Arnot. Je suis tout à fait d'accord avec votre évaluation de la situation. Le titre de ce projet de loi parle du « renforcement de la protection de l'environnement ». C'est le titre du projet de loi.

Le moyen le plus efficace d'y parvenir est de prévenir la pollution. Non pas de la contrôler et de la gérer, mais bien de la prévenir. Lorsque nous comparons la mouture initiale de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, celle de 1999, à ce qui est proposé ici, il convient de reconnaître que nous ne renforçons pas la prévention. Nous renforçons le contrôle et la gestion. Voilà donc une toute petite occasion d'améliorer le projet de loi.

Maintenant, le sénateur Kutcher soutient que nous ne faisons pas confiance au ministre. Je suis désolée, mais je fais confiance à ce ministre. Cependant, je ne sais pas si je vais faire confiance au prochain. Nous devons donc rendre le projet de loi aussi rigoureux que possible.

La prévention est le moyen le moins coûteux, et nous devrions le faire respecter. Je soutiens cet amendement de la sénatrice Julie Miville-Dechéne.

Senator Seidman: Thank you very much Senator Arnot and Senator Miville-Dechêne. Obviously, prevention is critical. In the medical world, prevention is critical as well. We all know it's much better than going for a cure. I fully appreciate this.

I have a question about — and I ask this on behalf of stakeholders — the constitutionality and provincial authority around these issues. Perhaps the officials might be able to help us on that.

Mr. Moffet: Well, senator, I don't think I can give you a definitive legal opinion, but I can say that Part 4 of the act, which is the provision that includes these provisions, has been in the act since 1999. We have issued about two dozen notices that require multiple companies to prepare pollution prevention plans and have never been challenged. Indeed, these requirements have proven very effective.

I think the reason they have not been challenged is because they don't tell companies how to do their business. They don't step into provincial jurisdiction in that way. They focus on the toxic substance, and they require companies to prepare a plan.

I do want to emphasize, though, that they do not require companies to actually prevent pollution.

This provision authorizes the minister to require a company to prepare a plan, and then the company has full discretion as to what the contents of the plan will be and how significant the steps will be that it takes to prevent pollution. So we use this provision when we are confident that the target companies will actually take the steps needed. In other cases, we regulate and actually specifically require action to be taken, including in many cases a full prohibition on the use of the substance, which is the most effective way to guarantee that the substance will not be used and thereby prevent pollution. Thanks.

Senator Seidman: What about the provincial jurisdictional issues around occupational exposures? Is that an issue here?

Mr. Moffet: The issue of jurisdictional authority over occupational health and safety is an important consideration in the way we do our risk assessments and in the focus of our risk management activities. That is an ongoing issue that Health Canada in particular is focused on resolving.

These provisions we are talking about here don't get into that issue because we can only use those provisions when we have determined that a substance is toxic. To date, our focus on assessing whether a substance is a risk to human health has looked at risks to the Canadian public — to vulnerable

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup, sénateur Arnot et sénatrice Miville-Dechêne. Évidemment, la prévention est essentielle. Dans le monde médical, la prévention est également essentielle. Nous savons tous que c'est beaucoup mieux de prévenir que de chercher à guérir. J'en suis pleinement consciente.

J'ai une question concernant la constitutionnalité et la compétence provinciale entourant ces questions, et je la pose au nom des parties prenantes. Les fonctionnaires pourraient peut-être m'éclairer à ce sujet.

M. Moffet : Eh bien, madame la sénatrice, je ne pense pas pouvoir vous donner un avis juridique définitif, mais je peux dire que la partie 4 de la loi — où sont abordées ces questions — est là depuis 1999. Nous avons émis environ deux douzaines d'avis qui obligent plusieurs entreprises à préparer des plans de prévention de la pollution et nous n'avons jamais été contestés. En fait, ces exigences se sont révélées très efficaces.

Je pense que la raison pour laquelle elles n'ont pas été contestées, c'est qu'elles ne disent pas aux entreprises comment mener leur barque. Elles n'empiètent pas sur les compétences provinciales. Elles se focalisent sur la substance toxique et exigent des entreprises qu'elles préparent un plan.

Je tiens toutefois à souligner qu'elles n'obligent pas les entreprises à prévenir la pollution.

Cette disposition autorise le ministre à exiger d'une entreprise qu'elle prépare un plan, et l'entreprise a ensuite carte blanche quant au contenu du plan et à l'importance des mesures qu'elle prend pour prévenir la pollution. Nous utilisons donc cette disposition lorsque nous sommes convaincus que les entreprises visées prendront effectivement les mesures nécessaires. Dans d'autres cas, nous réglementons et exigeons explicitement que des mesures soient prises, ce qui n'exclut pas, dans de nombreux cas, une interdiction totale d'utiliser la substance en cause, ce qui est le moyen le plus efficace de garantir qu'elle ne sera plus utilisée et de prévenir ainsi la pollution. Merci.

La sénatrice Seidman : Qu'en est-il des questions de compétence provinciale concernant les expositions professionnelles? Cela peut-il devenir problématique?

M. Moffet : La question de l'autorité compétente en matière de santé et sécurité au travail compte beaucoup dans la façon dont nous effectuons nos évaluations des risques et dans la direction que nous donnons à nos activités de gestion des risques. C'est un problème récurrent que Santé Canada, en particulier, s'efforce de résoudre.

Les dispositions dont nous parlons ici n'abordent pas cette question parce que nous ne pouvons utiliser ces dispositions que lorsque nous avons établi qu'une substance est toxique. Jusqu'à présent, nous nous sommes focalisés sur l'évaluation du risque que représente une substance pour la santé humaine en

populations — but has not taken an occupational health and safety focus.

Senator Seidman: That's really helpful, thank you.

The Chair: There are four or five people waiting for comments or questions. If you could all make it short, we'll maybe get to the vote one day.

Senator Sorensen: Quick question to Senator Miville-Dechêne. When I was going through all of this, I ended up with eight or nine themes that kept coming up from witnesses. One was confidentiality. I don't completely understand if this motion is speaking to confidentiality.

Okay. I'm good with that. Thank you.

Senator Miville-Dechêne: It's later, article 50.

Senator Sorensen: Thank you.

Senator McCallum: Thank you for all the comments that everyone has made. I wanted to make a request of the minister. He said there are 25 that have been addressed that require P2 plans, and that otherwise there are prohibition and stringent regulation requirements that cover every toxic substance.

Would it be possible for you to send us all that information so that we have it?

Then we can be comfortable that you're addressing all of the toxic substances because you can't just pick and choose. Every single one affects Canadian citizens. When we speak about provincial authority, I think you need to always mention who is excluded from there, which are First Nations because the federal government is responsible for Indians and Indian lands and this covers a lot.

If the system was working, like I said yesterday, why have toxic substances increased on Indigenous lands, on First Nations, Métis and Inuit lands? When you say every single one has, they haven't. I would like to see from the minister how all the 150 have been addressed.

The Chair: Are you okay with Mr. Moffet answering that question? The minister is not here, obviously.

Mr. Moffet: As the lead official for risk management activities, we can provide the Senate with an overview of the risk management measures. For your information, there are a little over 400 risk management measures that have been developed under CEPA for the various substances that are on the list of

examinant les risques pour le public canadien — les populations vulnérables —, mais nous n'avons pas mis l'accent sur la santé et la sécurité au travail.

La sénatrice Seidman : Votre réponse m'aide beaucoup, merci.

Le président : Il y a quatre ou cinq personnes qui attendent pour formuler des commentaires ou poser des questions. Si vous pouviez tous être brefs, nous pourrions peut-être un jour passer à la mise aux voix.

La sénatrice Sorensen : J'ai une question rapide pour la sénatrice Miville-Dechêne. Lorsque j'ai parcouru tout cela, j'ai fini par retenir huit ou neuf thèmes qui revenaient sans cesse de la part des témoins. Le premier était la confidentialité. Je ne comprends pas tout à fait si cette motion parle de confidentialité.

D'accord, ça me va. Je vous remercie.

La sénatrice Miville-Dechêne : C'est après, à l'article 50.

La sénatrice Sorensen : Merci.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie pour toutes vos observations. Je voulais demander quelque chose au ministre. Il a dit qu'il y avait 25 substances qui ont été ciblées et qui exigent des plans P2, et qu'autrement il y a des interdictions et des exigences réglementaires rigoureuses qui couvrent toutes les substances toxiques.

Vous serait-il possible de nous faire parvenir tous ces renseignements afin que nous les ayons?

Nous pourrions alors être sûrs que vous vous occupez de toutes les substances toxiques, car vous ne pouvez pas vous contenter de simplement choisir. Chacune d'entre elles a une incidence sur les citoyens canadiens. Lorsque nous parlons de compétence provinciale, je pense qu'il faut toujours mentionner qui en est exclu, à savoir les Premières Nations, car c'est le gouvernement fédéral qui est responsable des Indiens et des terres indiennes, et cela couvre beaucoup de choses.

Comme je l'ai dit hier, si le système fonctionne, pourquoi les substances toxiques ont-elles augmenté sur les terres des premiers peuples, sur les terres des Premières Nations, des Métis et des Inuits? Quand vous dites qu'elles ont toutes augmenté, ce n'est pas le cas. J'aimerais que le ministre nous dise comment les 150 substances ont été traitées.

Le président : Consentez-vous à ce que M. Moffet réponde à la question? Évidemment, le ministre n'est pas présent.

M. Moffet : En tant que responsables des activités de gestion des risques, nous pouvons fournir au Sénat un aperçu des mesures de gestion des risques. À titre d'information, je précise qu'en vertu de la LCPE, un peu plus de 400 mesures de gestion des risques ont été élaborées pour les diverses substances

toxic substances. We can provide you with that list of measures and that mapping of the measure to the substance.

The Chair: Good idea.

Senator Patterson: It seems clear to me that it is appropriate that the word “may” be in the bill as it is. That is simply because pollution prevention plans are not the only way of dealing with toxic substances. It all depends on how they’ll be used, as Mr. Moffet says. Plans are only one measure. But, in fact, the regulator — the government — has the ability to completely ban a substance, so there would be no need for a pollution prevention plan if a substance is banned or otherwise regulated.

I’m convinced that what Mr. Moffet said makes sense and that there is a reason for giving discretion here. A pollution prevention plan, which as he said is developed by industry in any event, is only one of many other measures. Most other measures are more stringent. It would be a make-work project if there was a requirement for every toxic substance to have a pollution prevention plan when it all depends on their use, and there are more stringent measures. I’m hesitant about approving the amendment.

There is one other question I would like to ask Mr. Moffet that was raised by Senator Kutcher. This amendment changes clauses we’ve already approved in 10 and 11. What concerns me is that we have already dealt with clauses 10 and 11.

Could Mr. Moffet elaborate on how this amendment would, in effect, kind of undo or change approvals that have already been made by this committee to those two clauses? Thank you.

Mr. Moffet: Senator Patterson, I would like to suggest that actually that is an issue for the chair and the clerk, but I would point out that, at a minimum, the result is there would be two sections 56 in the act. This doesn’t replace 56. It adds a new 56, or alternatively it would override previous amendments. I do think there is some sorting out to do of how this is to be situated within the statute and with respect to the other amendments.

On procedural matters, I would defer to the clerk of the committee who is responsible for these issues.

Senator Patterson: Mr. Chair, could we ask the clerk to clarify then, as Mr. Moffet suggests?

figurant sur la liste des substances toxiques. Nous pouvons vous fournir cette liste de mesures et la correspondance entre les mesures et les substances.

Le président : Bonne idée.

Le sénateur Patterson : Il me semble évident qu’il convient que le mot « may » figure dans la version anglaise actuelle du projet de loi, simplement parce que les plans de prévention de la pollution ne sont pas la seule façon de lutter contre les substances toxiques. Tout dépend de la façon dont ces substances seront utilisées, comme le dit M. Moffet. Les plans ne sont qu’une mesure parmi d’autres. Mais, en fait, l’organisme de réglementation, c’est-à-dire le gouvernement, a la capacité d’interdire complètement une substance. Si une substance est interdite ou réglementée autrement, aucun plan de prévention de la pollution ne sera nécessaire.

Je suis convaincu que ce qu’a dit M. Moffet a du sens et qu’il y a une raison plausible d’accorder un certain pouvoir discrétionnaire. Un plan de prévention de la pollution, qui, comme il l’a indiqué, est élaboré par l’industrie de toute façon, n’est qu’une des nombreuses autres mesures possibles. La plupart des autres mesures sont plus strictes. Ce serait un projet de création d’emploi artificiel que d’exiger que chaque substance toxique ait un plan de prévention de la pollution, alors que tout dépend de son utilisation et qu’il existe des mesures plus strictes à prendre. J’hésite donc à approuver l’amendement.

Il y a une autre question que j’aimerais poser à M. Moffet et qui a été soulevée par le sénateur Kutcher. Cet amendement modifie des articles que nous avons déjà approuvés, notamment les articles 10 et 11. Ce qui me préoccupe, c’est que nous sommes déjà occupés des articles 10 et 11.

M. Moffet pourrait-il expliquer comment cet amendement pourrait, en fait, annuler ou modifier les approbations que le comité a déjà données pour ces deux articles? Merci.

M. Moffet : Sénateur Patterson, j’aimerais faire remarquer qu’il s’agit en fait d’une question qui devrait être posée au président et à la greffière, mais je voudrais souligner que, dans le meilleur des cas, il y aurait deux articles 56 dans la loi. Cet amendement ne remplace pas l’article 56. Il ajoute un nouvel article 56, ou bien il annule les amendements précédents. Je pense qu’il y a un certain tri à faire afin de déterminer l’endroit où cet amendement doit être inséré dans la loi, et par rapport aux autres amendements.

En ce qui concerne les questions de procédure, je m’en remets à la greffière du comité qui est responsable de ces questions.

Le sénateur Patterson : Monsieur le président, pourrions-nous demander à la greffière de clarifier la question, comme le suggère M. Moffet?

The Chair: Senator Patterson, at the very end of the process we will look at all the amendments. We have legal staff that would review to make sure there is a proper melding of interests, and therefore it will become logical at that point. When we come to the vote, we'll vote in principle as to the objectives of that amendment, and then we will work out the details at a later point.

Senator Patterson: Thank you.

Senator Kutcher: I would like to reiterate Senator Patterson's concerns, which are fundamental. The way this amendment is written will cause people to have to put in place pollution prevention strategies for substances which are either strictly regulated, like medicines used to treat cancer, or substances being phased out because of toxicity.

I would also like to remind us that we all agree that prevention of pollution is the first step. There is no wonder in this amendment that is different than the act itself. I want us to recall that CEPA says, "... the primary purpose of this Act is to contribute to sustainable development through pollution prevention."

I think that we also need to be careful here when we ascribe perspectives that we feel don't occur in the act when they actually do occur in the act. Once again, the government opposes this amendment for the reasons we've already stipulated and that Senator Patterson has also identified. I'm happy to go to a vote on this if people are so inclined.

The Chair: Thank you. We're basically doing a second round so everyone make it short and sweet.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I wish to speak to Mr. Moffet's point that the government can use a wide variety of tools and methods to prevent pollution.

I wish to say that nothing in my amendment prevents the government from taking a variety of actions to prevent pollution. This amendment would require companies to develop a prevention plan if they have one of the three categories of substances and if they use them.

This is how things are done right now. Companies are asked to take stock themselves and reflect on a prevention plan and a plan to eliminate these substances. This is truly a feature of the most popular bills right now. I am thinking about the one I proposed

Le président : Sénateur Patterson, à la toute fin du processus, nous examinerons tous les amendements. Nous disposons d'un personnel juridique qui les examinera pour s'assurer qu'il y a une bonne fusion des intérêts, et l'ordonnancement des amendements deviendra donc logique à ce moment-là. Au moment du vote, nous voterons en principe sur les objectifs de cet amendement, puis nous en réglerons les détails ultérieurement.

Le sénateur Patterson : Merci.

Le sénateur Kutcher : J'aimerais réitérer les préoccupations du sénateur Patterson, qui sont fondamentales. La façon dont cet amendement est rédigé obligera les gens à mettre en place des stratégies de prévention de la pollution pour des substances qui sont soit strictement réglementées, comme les médicaments utilisés pour traiter le cancer, soit des substances en voie d'élimination progressive en raison de leur toxicité.

Je voudrais également rappeler que nous sommes tous d'accord pour dire que la prévention de la pollution est la première étape. Il n'y a rien de merveilleux dans cet amendement qui soit différent de la loi elle-même. Je veux que nous nous souvenions que la LCPE indique que « ...l'objet premier de la loi est de contribuer au développement durable au moyen de la prévention de la pollution ».

Je pense que nous devons également être prudents en ce moment lorsque nous attribuons des perspectives à la loi qui, d'après nous, ne figurent pas dans le texte de loi, alors qu'elles s'y trouvent effectivement. Je précise encore une fois que le gouvernement s'oppose à cet amendement pour les raisons que nous avons déjà stipulées et que le sénateur Patterson a également mentionnées. Je suis heureux que cet amendement soit mis aux voix si les gens le souhaitent.

Le président : Merci. Nous procédons essentiellement à une deuxième série de questions, alors faisons-le vite et bien.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je voulais intervenir sur les propos de M. Moffet selon lesquels le gouvernement peut recourir à toutes sortes d'autres armes et moyens pour prévenir la pollution.

Je vous dirais que rien, dans mon amendement, n'empêche le gouvernement d'intervenir de différentes façons pour prévenir la pollution. Cet amendement propose d'obliger les entreprises à établir un plan de prévention si elles possèdent une des trois catégories de substances et si elles les utilisent.

En ce moment, c'est ce qu'on appelle être dans l'ère du temps. On demande aux entreprises elles-mêmes de se conscientiser et de réfléchir à un plan de prévention et à un plan d'élimination de ces substances. Cela fait vraiment partie des projets de loi qui

on modern slavery, the idea being to convince companies to analyze their supply chain to see if there is any forced labour.

There can be stricter measures, but we can also implement these kinds of prevention plans, which still require companies to take stock.

I would also remind Mr. Moffet that two House of Commons reports highlighted that the current approach is insufficient, that more preventative action is needed, and that one approach is not simply to give companies the opportunity to adopt a prevention plan, but rather to require them to do so.

That is my justification for this amendment among measures to strengthen the prevention of toxic substance emissions.

The Chair: Are there any other comments?

[English]

Senator Seidman: I would ask a question on the process. Senator Patterson said that, as a committee, we had already approved clause 10, and I just want to be clear that we haven't. We left off on clause 9, so I just wanted to be sure that we are all clear on that issue.

Chantal Cardinal, Clerk of the Committee: We'll vote on this new amendment, then we will adopt clause 10.

Senator Seidman: Exactly.

Ms. Cardinal: If her amendment gets adopted, then new clause 10.1.

Senator Seidman: Thank you.

The Chair: It is moved by the honourable senator —

Senator Gold: Excuse me, chair. Before we vote, and I'm happy to proceed to a vote, would you allow me to make a comment, please?

I want to go on record to support what Senator Kutcher said earlier. The officials that are here are independent of the government. They are public servants. They are the experts in this area. I would ask that when we express opinions about the government that we do not direct them to the officials. They're here to help us. They're doing a wonderful job. I think we owe them that respect. Thank you.

sont les plus populaires en ce moment. Je songe à celui que j'ai proposé sur l'esclavage moderne : l'idée est de convaincre les entreprises d'analyser leur chaîne d'approvisionnement pour comprendre s'il y a du travail forcé.

Il peut y avoir des mesures plus autoritaires, mais on peut tout autant mettre en place ces plans de prévention, qui restent tout de même un exercice qui oblige les entreprises à réfléchir à cet égard.

J'aimerais aussi rappeler à M. Moffet que deux rapports de la Chambre des communes ont souligné que l'approche actuelle n'était pas suffisante, qu'il fallait renforcer la prévention et qu'une façon de le faire était effectivement de ne pas seulement donner la possibilité d'adopter un plan de prévention, mais bien d'obliger les entreprises nommées à le faire.

Voilà ce que je voulais dire pour justifier l'importance de cet amendement dans le cadre d'un renforcement des mesures pour prévenir l'émission de substances toxiques.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires?

[Traduction]

La sénatrice Seidman : J'aimerais poser une question au sujet du processus. Le sénateur Patterson a déclaré que nous, les membres du comité, avons déjà approuvé l'article 10, et je tiens juste à m'assurer que ce n'est pas le cas. Nous nous sommes arrêtés à l'article 9, et je voulais simplement m'assurer que nous comprenions tous clairement cet enjeu.

Chantal Cardinal, greffière du comité : Nous allons voter sur ce nouvel amendement, puis nous adopterons l'article 10.

La sénatrice Seidman : Exactement.

Mme Cardinal : Si son amendement est adopté, il aura un nouvel article 10.1.

La sénatrice Seidman : Merci.

Le président : Il est proposé par l'honorable sénatrice...

Le sénateur Gold : Excusez-moi, monsieur le président. Avant que nous procédions au vote, ce que je suis heureux de faire, me permettez-vous de formuler une observation, s'il vous plaît?

Je veux appuyer officiellement ce que le sénateur Kutcher a dit plus tôt. Les fonctionnaires qui sont ici sont indépendants du gouvernement. Ce sont des fonctionnaires. Ils sont les experts dans ce domaine. Je demande que lorsque nous exprimons des opinions concernant le gouvernement, nous ne les adressions pas aux fonctionnaires. Ils sont ici pour nous aider, et ils font un travail formidable. Je pense que nous leur devons ce respect. Merci.

The Chair: Very briefly, we're about to vote.

Senator McCallum: I want to say that people are not aware of all that needs to be heard.

My life has travelled a very different path from yours. So when I state something, it is truth, it is not an opinion. And if I say that I'm not here to attack the officials — when I look at the situation, First Nations have been ignored. When you look at senators, Senator Miville-Dechêne, even requiring a pollution prevention plan will change the mindset. It is going to be so costly to fix a tailings pond. You didn't accept blue-green algae and all that is coming. The government is going to be left with it.

It's either you pay billions and billions after or you stop it, like upstream thinking as Senator Arnot said.

[Translation]

Senator Dalphond: I have a question for Mr. Moffet. The system is optional right now. The minister can identify certain products and certain companies and ask those companies to create pollution prevention programs. Are the companies identified by the minister all under federal jurisdiction?

[English]

Mr. Moffet: Yes, senator. The act applies to all Canadians and all Canadian companies, but only for certain purposes. So the purpose of the act is to prevent pollution. In this case, we're talking about pollution caused by toxic substances.

The constitutionality of the focus on toxic substances under the act was approved by the Supreme Court of Canada. So again, the act doesn't give the federal government authority to tell all companies how to run their businesses. But it does give the federal government authority to take preventive measures with respect to substances that have been assessed as meeting the criteria to be toxic in CEPA.

[Translation]

The Chair: Thank you. Are we all agreed to proceed with the vote?

[English]

Some Hon. Senators: Agreed.

Le président : Soyez très brève, car nous sommes sur le point de voter.

La sénatrice McCallum : Je tiens à dire que les gens ne sont pas au courant de tout ce qui doit être entendu.

Ma vie a emprunté un chemin très différent du vôtre. Alors quand j'affirme quelque chose, c'est la vérité, ce n'est pas une opinion. Et si je dis que je ne suis pas ici pour attaquer les fonctionnaires... quand j'examine la situation, je constate que les Premières Nations ont été ignorées. Quand vous pensez aux sénateurs, sénatrice Miville-Dechêne, même le fait d'exiger un plan de prévention de la pollution va changer les mentalités. La réparation d'un bassin de décantation des résidus va être tellement coûteuse. Vous n'avez pas accepté les algues bleues et tout ce qui s'en vient. C'est le gouvernement qui va se retrouver aux prises avec ce problème.

Soit vous payez des milliards et des milliards de dollars après coup, soit vous stoppez le problème, comme la réflexion en amont exprimée par le sénateur Arnot.

[Français]

Le sénateur Dalphond : J'ai une question à poser à M. Moffet. Actuellement, le régime est facultatif. Le ministre peut identifier certains produits et certaines entreprises et demander à ces entreprises de créer des programmes de prévention de la pollution. Les entreprises qui ont été ciblées par le ministère sont-elles toutes de juridiction fédérale?

[Traduction]

M. Moffet : Oui, sénateur. La loi s'applique à tous les Canadiens et à toutes les entreprises canadiennes, mais seulement à certaines fins. Le but de la loi est donc de prévenir la pollution. Dans le cas présent, nous parlons de la pollution causée par des substances toxiques.

La constitutionnalité de l'accent mis sur les substances toxiques en vertu de la loi a été approuvée par la Cour suprême du Canada. Donc, là encore, la loi ne donne pas au gouvernement fédéral le pouvoir de dire à toutes les entreprises comment gérer leurs affaires. Mais elle lui donne le pouvoir de prendre des mesures préventives à l'égard des substances qui ont été évaluées comme répondant aux critères de toxicité de la LCPE.

[Français]

Le président : Merci. Sommes-nous tous d'accord pour que l'on passe au vote?

[Traduction]

Des voix : Oui.

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Miville-Dechéne that:

Bill S-5 be amended with a new clause 10.1-10.3, page 5, adding after line 37.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? If you agree, raise your hand.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: If you disagree, thumbs down.

Shall clause 10 carry?

Agreed.

Shall clause 10.1 carry?

Agreed.

Shall clause 11 carry?

Carried.

Shall clause 12 carry?

Good.

Shall clause 13 carry?

Agreed.

Shall clause 14 carry?

Shall clause 15 carry?

Senator Galvez has an amendment here.

Senator Galvez: What is the number in yours?

Ms. Cardinal: It is 26a in the road map, RG-S5-15-8-2a.

Senator Patterson: What number on the road map?

Senator Galvez: This amendment refers to amendment 26a in your road map. It concerns regulation making. It states:

That Bill S-5 be amended in clause 15, on page 8, by replacing lines 2 to 4 with the following:

“striking out “and” at the end of paragraph (c) and by replacing paragraph (d) with the following:

Le président : Il est proposé par l’honorable sénatrice Miville-Dechéne que :

Le projet de loi S-5 soit modifié par adjonction du nouvel article 10.1-10.3, à la page 5, après la ligne 37.

Plaît-il aux honorables sénateurs d’adopter la motion d’amendement? Si vous êtes d’accord, levez la main.

Des voix : D’accord.

Le président : Si vous êtes en désaccord, pointez le pouce vers le bas.

L’article 10 est-il adopté?

D’accord.

L’article 10.1 est-il adopté?

D’accord.

L’article 11 est-il adopté?

Il est adopté.

L’article 12 est-il adopté?

Bien.

L’article 13 est-il adopté?

D’accord.

L’article 14 est-il adopté?

L’article 15 est-il adopté?

La sénatrice Galvez a un amendement à présenter.

La sénatrice Galvez : Quel est le numéro dans votre document?

Mme Cardinal : Dans la feuille de route, il s’agit de 26a, RG-S5-15-8-2a.

Le sénateur Patterson : Quel est le numéro sur la feuille de route?

La sénatrice Galvez : L’amendement fait référence à l’amendement 26a de votre feuille de route. Il concerne la prise de règlements. Il précise ce qui suit :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l’article 15, à la page 8, par substitution, aux lignes 1 à 3, de ce qui suit :

« (2) L’alinéa 67(1)d) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(d) respecting the conditions, test procedures and laboratory practices to be followed for analysing, testing or measuring the property or characteristic, including procedures and practices for replacing, reducing or refining the use of vertebrate animals; and”.

This is just to be coherent with my previous amendments on animal testing that were adopted.

Section 67 of CEPA sets out the Governor-in-Council’s regulation-making authority with respect to properties or characteristics of substances, as well as conditions, test procedures and laboratory practices to be followed for analyzing, testing or measuring the property of characteristics.

This amendment adds on to this item (d) to explicitly note that the Governor-in-Council authority to make regulation respecting conditions, test procedures and laboratory practice includes the authority to make regulations with respect to procedures and practice for reducing or replacing the use of animals.

It’s just to be coherent with previous amendments that related to animal testing.

Senator Kutcher: I think that this is a good move forward. But I would ask that we add the word “refine” because we had talked about reducing, replacing and refining.

Senator Galvez: That is there.

Senator Kutcher: Is it? I didn’t see it, sorry. Okay. All right.

Senator Galvez: Okay.

Senator Kutcher: I misread.

The Chair: Any other comments? If there is no other comment, is everybody okay? Let’s proceed to a vote.

It is moved by the Honourable Senator Galvez:

That Bill S-5 be amended in clause 15, on page 8, by replacing lines 2 to 4 with the following:

“striking out “and” at the end of paragraph (c) and by replacing paragraph (d) with the following:

(d) respecting the conditions, test procedures and laboratory practices to be followed for analysing, testing or measuring the property or characteristic, including procedures and practices for replacing, reducing or refining the use of vertebrate animals; and”.

d) prévoyant les conditions, procédures d’essai et pratiques de laboratoire auxquelles il faut se conformer pour l’analyse, l’essai ou la mesure de la propriété ou particularité, y compris les procédures et les pratiques pour remplacer, réduire ou raffiner l’utilisation d’animaux vertébrés; ».

L’amendement vise simplement à harmoniser la disposition avec mes amendements précédents, concernant les essais sur des animaux, qui ont été adoptés.

L’article 67 de la LCPE établit l’autorité réglementaire du gouverneur en conseil en ce qui concerne les propriétés ou les caractéristiques des substances, ainsi que les conditions, les procédures d’essai et les pratiques de laboratoire à suivre pour analyser, tester ou mesurer les propriétés ou les caractéristiques.

L’amendement modifie le point d) par adjonction, afin d’indiquer explicitement que le pouvoir du gouverneur en conseil de prendre des règlements concernant les conditions, les procédures d’essai et les pratiques de laboratoire comprend l’autorité de prendre des règlements concernant les procédures et les pratiques visant à réduire ou à remplacer l’utilisation d’animaux.

Il vise simplement à harmoniser la disposition avec mes amendements précédents, concernant les essais sur des animaux.

Le sénateur Kutcher : Je pense que c’est un bon pas en avant. Mais je demanderais d’ajouter le mot « raffiner » parce que nous avons parlé de réduire, de remplacer ou de raffiner.

La sénatrice Galvez : Mais il est là.

Le sénateur Kutcher : Il est déjà là? Je ne l’avais pas vu. Je suis désolé. D’accord. C’est très bien.

La sénatrice Galvez : D’accord.

Le sénateur Kutcher : J’avais mal lu.

Le président : Y a-t-il d’autres commentaires? Sinon, tout le monde est-il d’accord? Mettons la question aux voix.

L’honorable sénatrice Galvez propose ce qui suit:

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l’article 15, à la page 8, par substitution, aux lignes 1 à 3, de ce qui suit :

« (2) L’alinéa 67(1)d) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

d) prévoyant les conditions, procédures d’essai et pratiques de laboratoire auxquelles il faut se conformer pour l’analyse, l’essai ou la mesure de la propriété ou particularité, y compris les procédures et les pratiques pour remplacer, réduire ou raffiner l’utilisation d’animaux vertébrés; ».

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: All in favour? Okay.

Against? Thumbs down.

So carried.

Shall clause 19 carry?

Sorry. You have another amendment, Senator Galvez?

Ms. Cardinal: Number 27 on the road map.

Senator Galvez: This amendment concerns amendment 27 in your road map, and it states:

That Bill S-5 be amended in clause 15, on page 8, by replacing lines 6 and 7 with the following:

“classification of a substance as a substance that is carcinogenic, mutagenic, toxic to reproduction or poses other risks of equivalent concern.”

What it does is that removes the reference to “highest risk” because it is difficult to understand what is “highest risk.”

We can ask the officials.

It changes this “highest risk” for a more specific description for what could be considered “highest risk.” And it replaces it by taking wording from section 15(1) of Bill S-5, using the same wording, which refers to the property or characteristic of a substance for which the Governor-in-Council can make regulation.

My rationale behind this is that Bill S-5 adopts a new regime that prioritizes prohibiting substances that pose the highest risk without these “highest risks” being defined. The classification of substances of highest risks to human health is to be left to future regulations to come. The stated intention of highest risk to human health is to prescribe the threshold for substances where carcinogenicity, mutagenicity, reproductive toxicity and other relevant circumstances or conditions. I’m bringing that wording up from there to here.

This would address a critical gap in the current virtual elimination regime of CEPA 1999 that requires virtual elimination of substances determined to be persistent,

Êtes-vous d’accord, honorables sénateurs, d’adopter la motion d’amendement?

Des voix : D’accord.

Le président : Tous ceux qui sont pour? D’accord.

Si vous êtes contre, veuillez pointer le pouce vers le bas.

La motion est adoptée.

L’article 19 est-il adopté?

Je suis désolé. Avez-vous un autre amendement, sénatrice Galvez?

Mme Cardinal : Le numéro 27 sur la feuille de route.

La sénatrice Galvez : Cet amendement concerne l’amendement du numéro 27 sur votre feuille de route, dont voici le libellé:

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l’article 15, à la page 8, par substitution, à la ligne 6, de ce qui suit :

« cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction ou présentant d’autres risques suscitant un niveau de préoccupation équivalent. »

L’amendement élimine donc la référence au « plus haut niveau de risque », car il est difficile de comprendre ce que représente un « plus haut niveau de risque ».

Nous pouvons demander des précisions aux représentants.

L’amendement modifie les mots « plus haut niveau de risque » pour décrire plus précisément ce qu’on pourrait considérer comme étant un « plus haut niveau de risque » et il remplace ces mots en reprenant une partie du libellé du paragraphe 15(1) du projet de loi S-5, en utilisant les mêmes mots, c’est-à-dire ceux qui réfèrent à une propriété ou particularité d’une substance au sujet de laquelle le gouverneur en conseil peut prendre des règlements.

Le fondement de ma proposition, c’est que le projet de loi S-5 adopte un nouveau régime qui donne la priorité à l’interdiction des substances qui présentent le risque le plus haut niveau de risque sans toutefois définir ce que représente le « plus haut niveau de risque ». La classification des substances présentant le plus haut niveau de risque pour la santé humaine se fera par voie de règlement plus tard. L’intention déclarée du plus haut niveau de risque pour la santé humaine est de prescrire le seuil pour les substances lorsqu’il s’agit de la cancérogénicité, la mutagénicité, la toxicité pour la reproduction et d’autres circonstances et conditions pertinentes. Je reprends donc ce libellé ici.

Cela permettrait de combler une lacune importante dans le régime actuel de quasi-élimination de la LCPE 1999, qui exige la quasi-élimination des substances jugées persistantes,

bioaccumulative and currently toxic in the environment, but includes no parallel requirement for substances that are of high concern to human health.

The Chair: Thank you, senator.

Senator Patterson: I appreciate the availability of officials to assist us, although with the greatest of respect to Senator Gold, I would not say they're independent of the government. They all report to a minister, but we know and understand that.

Having said that, I would like to ask Mr. Moffet if there is a need to further define substances that pose the highest risk, as Senator Galvez's amendments propose. She feels that the present wording as proposed needs further elaboration. Is there a need to further define substances that pose highest risk?

Mr. Moffet: Senator, I'd like to explain the way this provision works, and why it's written in general terms of substances with a reference to highest risk. The current act essentially creates two tracks of approaches. One track requires virtual elimination for substances that are persistent and bioaccumulative, and then all other substances have a more general track, where the focus is on pollution prevention.

We know, as Senator Galvez has emphasized, that there are, in addition to persistence and bioaccumulation, many other inherent characteristics of substances that make substances high concern.

The intention in the bill is to replace the virtual elimination regime for persistent bioaccumulative substances with a new regime that focuses more broadly on substances of highest risk, and that is the term that is used in the bill now. The purpose of this provision is to allow the government to define what a substance of highest risk is. Rather than specify in the act that it is limited to carcinogenic and mutagenic substances, the idea is to give the government the authority to define those characteristics in a regulation. Then, because it's in a regulation, there would be the ability to amend the regulation from time to time, so we're not stuck as we were for 22 years with just persistence and bioaccumulation, or just carcinogenicity or mutagenicity.

The idea would be a broad authority, and then all the details of exactly what substances need to be placed on this new track would be specified in a regulation that, in turn, would be amended from time to time.

bioaccumulables et actuellement toxiques dans l'environnement, mais qui ne prévoit aucune exigence parallèle pour les substances très préoccupantes pour la santé humaine.

Le président : Je vous remercie, sénatrice.

Le sénateur Patterson : Je suis reconnaissant aux représentants d'être ici pour nous aider, mais avec tout le respect que je dois au sénateur Gold, je ne dirais pas qu'ils sont indépendants du gouvernement. Ils relèvent tous d'un ou d'une ministre, mais nous le savons et nous le comprenons.

Cela dit, je voudrais demander à M. Moffet s'il est nécessaire de définir plus précisément les substances qui présentent le plus haut niveau de risque, comme le proposent les amendements de la sénatrice Galvez. En effet, elle estime que le libellé actuel proposé doit être précisé. Est-il nécessaire de définir plus précisément les substances qui présentent le plus haut niveau de risque?

M. Moffet : Sénateur, j'aimerais expliquer le fonctionnement de cette disposition et la raison pour laquelle son libellé mentionne des substances de façon générale avec une référence au plus haut niveau de risque. La loi actuelle crée essentiellement deux approches. La première exige la quasi-élimination des substances persistantes et bioaccumulables, tandis que toutes les autres substances sont visées par une approche plus générale, axée sur la prévention de la pollution.

Nous savons, comme l'a souligné la sénatrice Galvez, qu'en plus de la persistance et de la bioaccumulation, il existe de nombreuses autres caractéristiques inhérentes aux substances qui les rendent très préoccupantes.

L'intention du projet de loi est de remplacer le régime de quasi-élimination des substances persistantes et bioaccumulables par un nouveau régime qui se concentre plus largement sur les substances présentant le plus haut niveau de risque, et ce sont les mots qui sont utilisés dans le projet de loi à ce moment-ci. L'objectif de cette disposition est de permettre au gouvernement de définir ce qu'est une substance qui présente le plus haut niveau de risque. Plutôt que de préciser dans la loi qu'il s'agit seulement des substances cancérigènes et mutagènes, l'idée est de donner au gouvernement le pouvoir de définir ces caractéristiques par voie de règlement. Ensuite, puisque ce sera dans un règlement, il sera possible de modifier ce règlement de temps en temps, de sorte que nous ne serons pas coincés comme nous l'avons été pendant 22 ans avec seulement la persistance et la bioaccumulation, ou seulement la cancérogénicité ou la mutagénicité.

Il s'agirait d'accorder un pouvoir étendu, puis tous les détails concernant les substances exactes qui doivent être visées par cette nouvelle approche seraient précisés dans un règlement qui, à son tour, serait modifié de temps en temps.

The short answer: Our advice is not to define “highest risk” in the act, but to provide authority to define it via regulation, and that’s the intention of this provision.

Senator Patterson: Thanks very much.

Senator Kutcher: I think the official was very helpful in expressing the concern that this would limit the capacity to do higher risks in regulations, and I think we don’t want to tie people’s hands and make this a weaker bill.

I will also be bringing forward amendments to clause 21, which addresses many of the issues.

I agree with Senator Galvez that we need the best structures to do this, but I don’t think we can tie the hands of officials to do what needs to be done within regulations. I’m concerned that this might happen with this amendment.

Senator Galvez: My problem with leaving it like that, “highest risk,” is I don’t understand what is it referring to. Is it referring to acute risk, for example, a firefighter who goes into a fire where gases are exposed and he is acutely exposed, and therefore that is the highest risk because he will die from that? Or does “highest risk” refer to a child living in an Indigenous village who will drink water containing carcinogens, develop a tumour and die of cancer as a teenager? I’m not talking theoretically — I have seen this.

So what is the type of “highest risk” that you will address: the acute risk, or the long-term due to a chronic exposure risk? For me, just say, “highest risk.”

The other issue I have with “highest risk” is what is the limit of highest risk. Where does it start? Who determines the threshold? What risk is acceptable? The U.S. Environmental Protection Agency says one person dying out of 1 million is an acceptable risk. In the whole of CEPA and Bill S-5, nothing of that is expressed.

So what is the risk that we are going to accept?

Mr. Moffet: Those are all very important questions, and the idea is, again, to provide that information in regulations. I remind senators that this section is a regulatory authority that is related to a provision that we have not yet discussed — clause 21 — which replaces the current virtual elimination regime and creates a new mandatory obligation to take very

Bref, nous vous conseillons de ne pas définir les mots « le plus haut niveau de risque » dans la loi, mais de donner le pouvoir de les définir par voie de règlement — et c’est l’intention de cette disposition.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie beaucoup.

Le sénateur Kutcher : Je pense que l’intervention du représentant a bien exprimé la préoccupation selon laquelle cela limiterait la capacité d’intervenir au sujet du plus haut niveau de risque dans les règlements, et je pense que nous ne voulons pas limiter les intervenants et affaiblir le projet de loi.

Je présenterai également des amendements à l’article 21, qui aborde un grand nombre de ces questions.

Je suis d’accord avec la sénatrice Galvez pour dire qu’il nous faut de meilleures structures pour faire cela, mais je ne pense pas que nous puissions limiter les fonctionnaires lorsqu’il s’agit de faire le nécessaire dans le cadre des règlements. Je crains toutefois que cet amendement ait le potentiel de causer une telle situation.

La sénatrice Galvez : Mon problème avec l’idée de conserver les mots « le plus haut niveau de risque », c’est que je ne comprends pas à quoi cela fait référence. Est-ce que cela fait référence au risque aigu, par exemple un pompier qui va dans un incendie où il est grandement exposé à des gaz, ce qui signifie que c’est le plus haut niveau de risque parce qu’il va en mourir? Ou bien les mots « le plus haut niveau de risque » concernent-ils le cas d’un enfant qui vit dans un village autochtone et qui boira de l’eau qui contient des substances cancérigènes, développera une tumeur et mourra d’un cancer à l’adolescence? Je ne parle pas de façon théorique; j’ai vu cette situation se produire.

Quel type de « plus haut niveau de risque » aborderez-vous, le risque aigu ou le risque à long terme qui découle d’une exposition chronique? Pour moi, il suffit de dire « le plus haut niveau de risque ».

L’autre problème que me posent les mots « le plus haut niveau de risque », c’est lorsqu’il s’agit d’établir la limite du plus haut niveau de risque. Où commence ce risque? Qui détermine ce seuil? Quel risque est acceptable? Selon l’Agence de protection environnementale des États-Unis, le décès d’une personne sur un million est un risque acceptable. Dans l’ensemble de la LCPE et du projet de loi S-5, on ne dit rien à ce sujet.

Bref, quel risque considérerons-nous comme étant acceptable?

M. Moffet : Ce sont toutes des questions très importantes, et encore une fois, il s’agit de fournir ces renseignements dans les règlements. Je rappelle aux sénateurs que cet article est un pouvoir réglementaire lié à une disposition dont nous n’avons pas encore discuté — c’est-à-dire l’article 21 — qui remplace le régime actuel de quasi-élimination et crée une nouvelle

stringent measures with respect to substances that are defined in these regulations as a substance that poses the highest risk.

The bill also makes it clear that at a minimum, those substances include substances that are persistent and bioaccumulative, substances that are carcinogenic and substances that are mutagenic. Then we need to define what we mean even by those terms. I appreciate they're more specific than "highest risk," but we need to define what we mean by carcinogenicity. How will we assess that? What do we mean by mutagenicity? Are there other characteristics that evolving science identifies as indicators of high risk that we should include in the regulations? All of those details need to get developed — absolutely. The best way to do that is via regulation, which would be developed in consultation with Canadians and go through the standard, transparent regulatory development process, and which could be amended from time to time in a much easier fashion than codification in a statute.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I wish to support the amendment by my colleague, Senator Galvez. As opposed to what we are hearing around the table, I would argue that it does not impose a limit and does not tie the government's hands. It does indeed include the words "carcinogenic, mutagenic, toxic," but it also says the following:

[...] or poses other risks of equivalent concern.”

So this opens the door to any other designation. I do not have any scientific training, obviously, but cancer is indeed a silent killer that takes time to develop, so mentioning it is symbolically important. We have to consider not only the big fires, but what happens in the bodies of the individuals exposed.

I would argue that there is no limit. On the contrary, I think we are talking about heightened risks that are often underestimated because we do not see them.

[*English*]

Senator Dalphond: This is going to add a subsection in paragraph 67 of the act that says, "The Governor-in-Council may, under recommendation of the minister, make regulations that would respect for the purpose of section 77(3) the classification of a substance as a substance that is carcinogenic, mutagenic, toxic or poses risk of equivalent concern."

obligation de prendre des mesures très strictes à l'égard des substances qui sont définies dans ces règlements comme étant des substances qui présentent le plus haut niveau de risque.

Le projet de loi précise également qu'au minimum, ces substances comprennent les substances persistantes et bioaccumulables, les substances cancérigènes et les substances mutagènes. Nous devons ensuite définir ce que ces mots signifient. Je comprends que ces mots soient plus précis que la formulation « le plus haut niveau de risque », mais nous devons définir ce que nous entendons par cancérogénicité. Comment évaluerons-nous cela? Qu'entendons-nous par « mutagénicité »? Y a-t-il d'autres caractéristiques que la science en évolution identifie comme étant des indicateurs de risque élevé et que nous devrions inclure dans les règlements? Tous ces détails doivent être certainement approfondis. La meilleure façon d'y arriver est de procéder par l'entremise de règlements qui seraient élaborés en consultation avec les Canadiens et qui suivraient le processus normalisé et transparent d'élaboration des règlements, et qui pourraient être modifiés de temps à autre beaucoup plus facilement que s'ils étaient codifiés dans une loi.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je prends la parole pour appuyer l'amendement de ma collègue la sénatrice Galvez. Je trouve que, contrairement à ce qu'on entend autour de cette table, il n'impose pas de limite et il ne lie pas les mains du gouvernement. Quand on le lit, on voit effectivement les mots « cancérigène, mutagène, toxique », mais on mentionne également ceci, et je cite :

[...] ou présentant d'autres risques suscitant un niveau de préoccupation équivalent. »

Donc, on ouvre la porte à toute autre désignation. Je n'ai pas de formation scientifique, évidemment, mais le cancer est effectivement un meurtrier silencieux qui prend du temps, et le fait de l'évoquer est important symboliquement. Ce ne sont pas juste les grands incendies que l'on prend en considération, mais ce qui se passe individuellement dans le corps des gens exposés.

Je ne crois pas qu'il y a de limite; au contraire, je suis d'avis qu'il y a ici un exemple de risques élevés qui sont souvent sous-estimés parce qu'on ne les voit pas.

[*Traduction*]

Le sénateur Dalphond : Cela ajoutera un sous-paragraphe au paragraphe 67 de la loi qui énoncera ce qui suit : « Le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministre, prendre des règlements qui respecteraient, pour l'application du paragraphe 77(3), la classification d'une substance comme substance cancérigène, mutagène, toxique ou suscitant un niveau de préoccupation équivalent. »

In law, that means that the order has to be equivalent to these things because we have a list. That becomes limited. When legislators decide to provide examples in a list, that means the judges, lawyers, enterprises and businesses would have to fit within the same spirit of the ones that are spelled out clearly, which means, at the end of the day, we are restricting the power of the Governor-in-Council to define what “highest risk” is and to have something larger than this limited list or the equivalent of this.

I understand the purpose. Certainly, these things look to me as being of the highest risk, but you’re limiting the type of highest risk. For me, it’s limiting.

Senator Patterson: Agreed.

Senator Seidman: The officials have been really helpful. Thank you for that.

This is an important issue. We heard a lot of witness evidence that this is an important issue. I appreciate the amendment, Senator Galvez, but I do have similar concerns to Senator Dalphond’s. That is it says “other risks of equivalent concern.” Equivalent reduces it and makes it more exclusive because the amendment reduces the risks to those such as the ones you have listed or equivalent.

Senator Galvez: What if we took away the word “equivalent?”

Senator Seidman: I have trouble with leaving things to regulations as well because we all know how long it takes to write regulations. We have had other major pieces of legislation where we have waited far too long for regulations to be written, so I don’t have a lot of faith. But by the same token, we have to have a certain degree of respect for that process. I’m torn, because I understand the issues, but I tend to err on the side of “highest risk” only because it leaves it to the broader concept.

I worry that even if you take out “equivalent” and you just say “other risks of concern” now — “other high risks of concern.” What are we doing by listing, “carcinogenic, mutagenic, toxic to reproduction and other risks of highest concern?” We’re listing things, and maybe there is no reason to list them.

There was a reference made to clause 21. If you look at clause 21 on page 16, you see that these concerns are listed very clearly. I’m just wondering if we’re getting preoccupied here,

En droit, cela signifie que l’arrêté doit être équivalent à ces choses, car nous avons une liste. Il y a donc une limite. Lorsque les législateurs décident de fournir des exemples dans une liste, cela signifie que les juges, les avocats, les entreprises et les commerces devront se conformer aux choses qui sont clairement énoncées, ce qui signifie, au bout du compte, que nous limitons le pouvoir du gouverneur en conseil de définir ce que représente « le plus haut niveau de risque » et d’avoir un ensemble de choses plus vaste que cette liste limitée ou que l’équivalent de celle-ci.

Je comprends l’objectif. Il est certain que ces choses me semblent présenter le plus haut niveau de risque, mais vous limitez le type du plus haut niveau de risque. Personnellement, je trouve que c’est limitatif.

Le sénateur Patterson : D’accord.

La sénatrice Seidman : Les représentants ont donné des réponses très utiles. Je les remercie.

C’est un enjeu important. Nous avons entendu de nombreux témoignages qui démontrent que c’est un enjeu important. Je comprends votre amendement, sénatrice Galvez, mais j’ai des préoccupations semblables à celles du sénateur Dalphond. En effet, on parle « d’autres risques suscitant un niveau de préoccupation équivalent ». Le mot équivalent réduit le risque et le rend plus exclusif, car l’amendement réduit les risques à ceux que vous avez énumérés ou à des risques équivalents.

La sénatrice Galvez : Et si nous éliminions le mot « équivalent »?

La sénatrice Seidman : J’ai également du mal à confier cela au processus d’élaboration de règlements, car nous savons tous combien de temps il faut pour rédiger des règlements. Nous avons déjà attendu beaucoup trop longtemps pour la rédaction de règlements dans le cas d’autres textes législatifs importants, alors cela ne m’inspire pas beaucoup confiance. Mais en même temps, nous devons faire preuve d’un certain respect à l’égard de ce processus. Je suis indécise, car je comprends les enjeux, mais j’ai tendance à pencher du côté du « plus haut niveau de risque » uniquement parce que cela laisse place à une notion plus vaste.

Je crains que même si on éliminait le mot « équivalent » et que l’on se contentait d’écrire « d’autres risques suscitant un niveau de préoccupation équivalent » ou « d’autres risques élevés suscitant un niveau de préoccupation équivalent ». Que faisons-nous en énumérant « cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction et autres risques les plus préoccupants »? Nous énumérons des choses, et peut-être n’y a-t-il aucune raison de les énumérer.

On a fait référence à l’article 21. Si vous regardez l’article 21, à la page 16, vous verrez que ces préoccupations sont énumérées très clairement. Je me demande simplement si nous ne sommes

though with an important issue. I don't underestimate at all the point you are making.

Senator Galvez: The term "highest risk" is used for people with acute exposure and not with chronic exposure. If you're not dying today, right now, because that tumour is growing, it's not considered high risk, but it will become a high risk when the tumour grows and you die.

The Chair: Mr. Moffet, I think I saw your hand raised. Did you want to add something?

Mr. Moffet: Yes, please. I realize it's unorthodox to intervene without being asked, but I did want to emphasize the connection between this provision and the later provision that the senator just referred to.

The way we have structured the amendments in the bill is that this new track applies to substances of "the highest risk." For us to be able to implement that new regime, we need to define "the highest risk." That is why we referred to that phrase in this provision, enabling the government to define in detail what constitutes a substance of "the highest risk."

Again, the statute will require that it include, at a minimum, persistent bioaccumulation, carcinogenicity and mutagenicity. It will also enable the government to provide details about the interpretation of those terms and add other considerations as science evolves. The phrase "the highest risk" is essential in order for the act to hold together and to enable the government to put substances of the highest risk on a separate track.

The Chair: Thank you.

Senator Sorensen: I'd just like to say that reading road map 41 gives me confidence this will be addressed at another time.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: I am convinced that mentioning real things in a bill serves an important purpose in relation to the provisions I see, which refer to the "bioaccumulative" nature and to much more complex concepts. The idea of mentioning real things, such as cancer, is not limiting. I would however agree to proposing a subamendment along the same lines as the amendment, that would say something like "carcinogenic,

pas en train de nous faire du souci, même s'il s'agit d'une question importante. Je ne sous-estime pas du tout le point que vous faites valoir.

La sénatrice Galvez : Les mots « le plus haut niveau de risque » sont utilisés dans le cas des personnes qui ont subi une exposition aiguë et non une exposition chronique. Si la personne n'en meurt pas aujourd'hui, en ce moment, parce qu'une tumeur est en train de se développer, ce n'est pas considéré comme le plus haut niveau de risque, mais cela deviendra le plus haut niveau de risque lorsque la tumeur se développera et que la personne en mourra.

Le président : Monsieur Moffet, je crois que vous aviez levé la main. Souhaitiez-vous ajouter quelque chose?

M. Moffet : Oui, s'il vous plaît. Je me rends compte qu'il n'est pas dans l'ordre des choses d'intervenir sans qu'on me le demande, mais je tenais à souligner le lien entre cette disposition et la disposition ultérieure que la sénatrice vient de mentionner.

Nous avons structuré les amendements dans le projet de loi pour faire en sorte que cette nouvelle approche s'applique aux substances présentant « le plus haut niveau de risque ». Pour mettre en œuvre ce nouveau régime, nous devons définir ce qu'est « le plus haut niveau de risque ». C'est la raison pour laquelle nous avons fait référence à ces mots dans cette disposition, afin de permettre au gouvernement de définir en détail ce qui constitue une substance présentant « le plus haut niveau de risque ».

Encore une fois, la loi exigera que cela vise, au minimum, la bioaccumulation persistante, la cancérogénicité et la mutagénicité. Cela permettra également au gouvernement de fournir des détails sur l'interprétation de ces mots et d'ajouter d'autres considérations au fil des découvertes scientifiques. Les mots « le plus haut niveau de risque » sont essentiels pour que la loi soit cohérente et pour permettre au gouvernement de placer les substances présentant le plus haut niveau de risque dans un volet distinct.

Le président : Je vous remercie.

La sénatrice Sorensen : J'aimerais simplement souligner que la lecture du point 41 de la feuille de route me permet de croire que cette question sera abordée à un autre moment.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je reste convaincue que l'idée de nommer des choses réelles dans un projet de loi a un but important par rapport à des dispositions que je vois, qui ont trait au caractère « bioaccumulatif » et qui font référence à des concepts bien plus complexes. L'idée de nommer de vraies choses, comme les cancers, ne limite pas. Cependant, je suis d'accord pour proposer un sous-amendement qui irait dans le

mutagenic, toxic to reproduction or poses other risks of the highest concern.”

That would keep the living example, because a lot of people have testified about these issues and reminded us that we are talking about human beings.

The Chair: What did the amendment say in English?

Senator Miville-Dechêne: I read it in French because I speak French better.

[*English*]

It says that “Classification of a substance as a substance that is carcinogenic, mutagenic, toxic to reproduction and poses the highest concern —” poses . . .

Senator Seidman: Other risks of highest concern.

Senator Miville-Dechêne: Yes, “other risks of highest concern.” Thank you for the translation.

The Chair: Okay.

Senator McCallum: When they say it’s going to be addressed in clause 21 or in other parts of the bills, what is the problem with noting it right here then? It already exists in another bill. It will be supported then by clause 21.

When you look at leaving it to other bodies to define, there are not necessarily women in that group or Indigenous people, so they are not going to understand what “the highest risk” means to Indigenous people, especially regarding reproduction because that is something that men don’t think about. There is so much that affects reproduction, especially for Indigenous people.

When the law or legislation doesn’t address the issues that we bring forward, that is actually environmental racism.

How are we going to allow that to happen? We can’t. We keep fighting to have our voices heard, and they keep being discounted because we think so differently — because it’s our language.

So these are all high risk, and it doesn’t limit it. I support the amendment that was going to be brought forward. Thank you.

The Chair: Thank you.

même sens que l’amendement et qui dirait en français « cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction ou présentant d’autres risques suscitant le plus haut niveau de préoccupation »..

On garderait l’exemple vivant, parce que nous avons eu beaucoup de personnes qui ont témoigné sur ces questions et elles nous ont rappelé que nous faisons affaire avec des êtres humains.

Le président : Que disait l’amendement en anglais?

La sénatrice Miville-Dechêne : Je l’ai lu en français parce que je le maîtrise mieux.

[*Traduction*]

Lorsqu’on parle de la classification d’une substance, on utilise des mots comme cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction et suscitant le risque le plus préoccupant — suscitant...

La sénatrice Seidman : Suscitant le plus haut niveau de préoccupation.

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui — suscitant le plus haut niveau de préoccupation. Je vous remercie.

Le président : D’accord.

La sénatrice McCallum : Quand on dit que cela sera abordé à l’article 21 ou dans d’autres parties du projet de loi, pourquoi est-ce un problème de le souligner ici, dans ce cas? Cela existe déjà dans un autre projet de loi. Ce sera donc appuyé par l’article 21.

Lorsqu’on envisage de laisser à d’autres organismes le soin de trouver une définition, il faut tenir compte du fait qu’il n’y a pas nécessairement de femmes ou d’Autochtones dans ce groupe, de sorte que ces gens ne comprendront pas ce que signifie « le plus haut niveau de risque » pour les Autochtones, surtout en ce qui concerne la reproduction, car c’est une chose à laquelle les hommes ne pensent pas. Il y a tellement de choses qui affectent la reproduction, surtout chez les Autochtones.

Lorsque la loi ou le projet de loi n’aborde pas les questions que nous soulevons, il s’agit en réalité de racisme environnemental.

Comment allons-nous permettre que cela se produise? Nous ne le pouvons pas. Nous continuons à nous battre pour que nos voix soient entendues, mais elles continuent d’être écartées, car nous pensons différemment — c’est notre langue.

Ce sont donc toutes des choses qui présentent un risque élevé, et il n’y a pas de limite. J’appuie l’amendement qui allait être présenté. Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie.

Senator Arnot: I have a comment here. I'm an old man, but I'm a baby senator, so you can help me with this.

I am not abdicating any responsibility to make this legislation the best legislation it can possibly be here in the Senate. It originated in the Senate. We all want it to be effective. I would err on the side of making it the most effective, stringent, strongest and prescriptive we can at this stage in this place.

When the bill goes to the other place, the members of that other place are subject to importuning by stakeholders on all sides of the issue. They will make a decision, of which they will be accountable to the electors of Canada. The goal here is to try to make this legislation, as it leaves the Senate, the best protection it can be for Canadian citizens — in our opinion. I think we're all on that page, but it just seems to me that lens might be helpful in assessing the validity of the amendments. Thank you.

The Chair: I suggest we proceed to a vote. Obviously, we need to start with the subamendment. The subamendment will read as follows:

classification of a substance as a substance that is carcinogenic, mutagenic, toxic to reproduction or poses other risks of equivalent concern.

Is the subamendment carried? Those in favour, please raise your hand. Those against, thumbs down. It's carried, 5-4.

Honourable senators, is it your pleasure to adopt the motion in amendment as amended? Yes?

Anybody who didn't agree, thumbs down.

Carried.

Now shall clause 15 as amended carry? All in favour raise your hand. Those against? So carried.

Now shall clause 16 carry?

Senator McCallum: My amendment is for clause 16 on page 8. It states:

That Bill S-5 be amended in clause 16, on page 8, by replacing line 25 with the following:

“(iii.2) whether there is a vulnerable population or vulnerable land in”.

— relation to the substance.

Le sénateur Arnot : J'aimerais formuler un commentaire. Je suis un vieil homme, mais je suis un nouveau sénateur, et vous pourrez donc m'aider avec ce qui suit.

Je n'abdique aucune responsabilité de faire de ce projet de loi le meilleur projet de loi possible ici, au Sénat. Il a d'ailleurs été proposé au Sénat. Nous voulons tous qu'il soit efficace. Je m'efforcerais donc de le rendre le plus efficace, le plus rigoureux, le plus solide et le plus normatif possible à ce moment-ci, au Sénat.

Lorsque le projet de loi sera envoyé à l'autre endroit, les députés de cet autre endroit seront soumis aux pressions des intervenants de tous les côtés de la question. Ils prendront une décision, dont ils devront rendre compte aux électeurs canadiens. L'objectif ici est de tenter de faire en sorte que ce projet de loi, lorsqu'il quittera le Sénat, offre la meilleure protection possible aux citoyens canadiens — à notre avis. Je pense que nous sommes tous sur la même longueur d'onde, mais il me semble qu'il pourrait être utile d'en tenir compte au moment d'évaluer la validité des amendements. Je vous remercie.

Le président : Je suggère que nous passions au vote. Nous devons bien sûr commencer par le sous-amendement... il se lirait comme suit :

cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction ou présentant d'autres risques suscitant le plus haut niveau de préoccupation.

Est-ce que le sous-amendement est adopté? Que ceux qui sont en faveur lèvent la main. Que ceux qui sont contre tournent le pouce vers le bas. Le sous-amendement est adopté par cinq voix contre quatre.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter l'amendement tel que modifié?

Ceux qui sont contre doivent l'indiquer avec un pouce vers le bas.

L'amendement est adopté.

Est-ce que l'article 15 tel que modifié est adopté? Que tous ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre? L'article 15 est adopté.

Est-ce que l'article 16 est adopté?

La sénatrice McCallum : Mon amendement porte sur l'article 16 à la page 8. Il propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 16, à la page 8, par substitution, à la ligne 27, de ce qui suit :

« (iii.2) le fait qu'il existe une population vulnérable ou des terres vulnérables ».

— en relation avec la substance.

Line 25 right now states, “. . . whether there is a vulnerable population in relation to the substance”

My reasoning is that when you look at my Cree language, there is a saying that says [Indigenous language spoken].

It means “never, ever forget” and there is no word for [Indigenous language spoken]. That word means “everything that we carry.” It’s our history, astronomy, the land and the animals. It’s land, water, sky — everything. All of us carry that with us.

We cannot separate all these because they have an impact on every individual and especially the collective. The land that is most sought after by resource extraction is vulnerable land because that land houses the minerals and not other natural resources, but it also involves the land adjacent to it where the toxins can leach to.

The example I brought is the tailings ponds and the Athabasca River because the tailings are already leaching into the Athabasca River, which will go into the Mackenzie River and ultimately into the Arctic Ocean.

The other example is the hydro-impacted Manitoba communities of Tataskweyak and South Indian Lake, where the toxic algae come from the south and flows up. It will end up in the Arctic Ocean as well.

Is there a piece of land that has been treated respectfully by resource extraction? Or have they just left their toxic materials, which makes the land vulnerable? The regulatory gap that exists because of Indigenous lives and lands includes the land. It is these lands and waters that are rich in natural resources and therefore most at risk of exploitation and dispossession. People think the time is over when Europeans came here and people were dispossessed and colonized. It isn’t over. The dispossession continues every single day — every single day in Canada. That’s why we protect more than just the people. We need to protect the land as well.

Senator Kutcher: I want to thank Senator McCallum. Again, you do a tremendous job of sensitizing us to these important issues in different ways of seeing things. I personally want to thank you.

However, the government says that it opposes this for a couple of reasons. I’ll just share those reasons. There is no definition for vulnerable land. The question is, would we not deal with water?

On peut actuellement lire à la ligne 27 : « [...] le fait qu’il existe une population vulnérable relativement à la substance [...] »

Mon raisonnement est fondé sur un adage de la langue crie qui dit [la sénatrice s’exprime en langue crie].

Cela signifie qu’il ne faut jamais oublier. Il n’existe pas d’équivalent français pour [la sénatrice s’exprime en langue crie]. Ce mot crie signifie « tout ce que nous portons en nous ». C’est notre histoire, l’astronomie, la terre, l’eau, le ciel, les animaux et tout le reste. Nous tous portons tout cela en nous.

Nous ne pouvons pas séparer tous ces éléments, car ils ont un impact sur chaque personne et, surtout, sur la collectivité que nous formons. Les terres les plus ciblées par l’extraction des ressources sont des terres vulnérables parce qu’elles abritent les minéraux et les autres ressources naturelles, mais les terres adjacentes sont également touchées par l’écoulement des toxines.

J’ai donné l’exemple des résidus des bassins de décantation qui se déversent déjà dans la rivière Athabasca et qui se retrouveront dans le fleuve Mackenzie avant de terminer leur course dans l’océan Arctique.

Il y a aussi le cas des communautés de Tataskweyak et de South Indian Lake au Manitoba qui sont touchées par les travaux hydroélectriques. On y retrouve maintenant des algues toxiques provenant du Sud. Ces algues vont aussi aboutir dans l’océan Arctique.

Y a-t-il une seule parcelle de terre qui a déjà été traitée avec respect par ceux qui en extraient les ressources? Ont-ils plutôt simplement laissé sur place leurs matières toxiques pour rendre cette terre vulnérable? Le vide réglementaire existant affecte les Autochtones, car la terre est au cœur même de leur existence. Ce sont justement ces terres et ces eaux qui sont riches en ressources naturelles et qui entraînent par conséquent les plus grands risques d’exploitation et de dépossession. Les gens croient que l’époque où les Européens sont arrivés ici pour déposséder les gens de leur terre et les coloniser est depuis longtemps révolue. Ce n’est pourtant pas le cas. Cette dépossession se poursuit quotidiennement au Canada. C’est la raison pour laquelle il ne faut pas protéger uniquement les personnes. Il faut aussi protéger la terre.

Le sénateur Kutcher : Je tiens à remercier la sénatrice McCallum. Vous faites à nouveau un travail remarquable pour nous sensibiliser à ces enjeux importants en nous faisant voir les choses dans des perspectives différentes. Je veux personnellement vous en remercier.

Néanmoins, le gouvernement s’oppose à cet amendement pour quelques raisons que voici. Il n’existe pas de définition pour le concept de terre vulnérable. Il faut se demander si l’on ne

So first of all, I would like the officials to weigh in on that. Following the officials, I have a suggestion for us to consider.

Mr. Moffet: Thank you. As Senator Kutcher explained, the term “vulnerable land” is not a term of art or one that has a well-understood meaning, nor would it necessarily encompass all of the environmental considerations that should be accounted for in a risk assessment, including a risk assessment that is addressing risks to vulnerable populations.

The term “environment” is used throughout the act and is defined very broadly in the act, so that would be a more appropriate term than the concept of land itself.

The Chair: Thank you.

Senator Kutcher: Thank you for that, Mr. Moffet. I was going to ask Senator McCallum if she would be open to a subamendment that would substitute the word “environment” instead of “vulnerable land,” which would give it a wider perspective.

The Chair: What is the word?

Senator Kutcher: Environment.

Senator McCallum: The word that I used in Cree is “environment,” but it’s much more than environment. It goes beyond that. So I’m good with that.

The Chair: Somebody should read the amendment exactly as it is.

Senator Galvez: Can I ask a question to the official?

The Chair: Go ahead.

Senator Galvez: Mr. Moffet, please, can you explain why “environment” would be better than “ecosystem?”

Mr. Moffet: Senator, one of the challenges in dealing with legislation is that we need to focus on terms as they are defined in the act as opposed to common language or common interpretation. The term “environment” is defined in CEPA already. It encompasses ecosystem — ecosystems, ecosystem and ecosystem functioning. So the way the act is written, the term “environment” would be the broadest possible term that could encompass lands, waters, ecosystem functions, et cetera.

laisse pas ainsi de côté les eaux. J’aimerais d’abord que nos fonctionnaires nous disent ce qu’ils en pensent. Ensuite, j’aurai peut-être une suggestion à vous soumettre.

M. Moffet : Merci. Comme vient de l’expliquer le sénateur Kutcher, le terme « terre vulnérable » n’est pas d’usage courant pour nous. Sa signification n’est pas bien comprise et il n’englobe pas nécessairement toutes les considérations environnementales qui devraient être prises en compte dans une évaluation des risques, y compris celle qui porterait sur les populations vulnérables.

Le terme « environnement » est utilisé dans toute la Loi et y est défini de façon très large. Il serait donc judicieux de l’employer en l’espèce, de préférence à la notion de terre.

Le président : Merci.

Le sénateur Kutcher : Merci pour cette explication, monsieur Moffet. J’allais demander à la sénatrice McCallum si elle serait disposée à accepter un sous-amendement qui viserait à substituer le terme « environnement » au terme « terre vulnérable » afin de donner une perspective plus large à cette disposition.

Le président : Quel terme proposez-vous?

Le sénateur Kutcher : Environnement.

La sénatrice McCallum : Le mot que j’ai utilisé en cri correspond à « environnement », mais sa signification est beaucoup plus large. Il va plus loin encore. Mais la proposition me convient.

Le président : Quelqu’un devrait lire l’amendement dans sa formulation exacte.

La sénatrice Galvez : Puis-je poser une question au représentant du ministère?

Le président : Je vous en prie.

La sénatrice Galvez : Monsieur Moffet, pouvez-vous nous expliquer pourquoi « environnement » serait préférable à « écosystème »?

M. Moffet : Sénatrice, la rédaction de modifications législatives est notamment difficile du fait qu’il faut s’en tenir aux termes tels qu’ils sont définis par la loi, plutôt que par leur usage courant ou l’interprétation que l’on en fait généralement. Le terme « environnement » est déjà défini dans la LCPE. Il englobe les écosystèmes et leur fonctionnement. Compte tenu du libellé actuel de la Loi, le terme « environnement » serait celui qui serait le plus générique possible pour englober les terres, les eaux, le fonctionnement des écosystèmes et tout le reste.

[Translation]

Senator Carignan: You answered the question that I wanted to ask the departmental officials. The term “vulnerable land” is not defined. Adding it would be even more limiting, because we are talking about the environment. I do not think we have to state that this is about the environment because the purpose of the bill is indeed to protect the environment. Including it specifically in this subparagraph might lead to interpretation difficulties. Further, adding it to the terms “vulnerable population” or “environment” would in my opinion dilute the meaning of the term “vulnerable population.” By trying to be too perfect, we become imperfect.

[English]

Senator Kutcher: To make this official, I would have a subamendment to add “or environment” instead of —

The Chair: Could you read that again, the exact words?

Senator Kutcher: Sure. “Whether there is a vulnerable population or environment in relation to the substance.”

The Chair: Very well.

Senator McCallum: I agree with that. I will withdraw mine.

The Chair: I’ll read the subamendment in English and French again and we’ll vote on it.

In English, it’s “whether there is a vulnerable population or environment.” In French it is:

[Translation]

“[...] whether there is a vulnerable population or environment”.

I will re-read it.

[English]

In English, it’s “whether there is a vulnerable population or environment.”

[Translation]

It says:

“[...] whether there is a vulnerable population or environment”.

Are we agreed? Those who agree please raise your hand.

[Français]

Le sénateur Carignan : Vous avez répondu à la question que je voulais poser aux fonctionnaires. Le terme « terre vulnérable » n’est pas défini. Le fait de l’ajouter serait même plus limitatif, car on vise l’environnement. Je ne pense pas qu’on ait besoin de spécifier qu’il s’agit de l’environnement, car le but du projet de loi est justement de protéger l’environnement. Le fait de l’inclure précisément dans ce sous-alinéa risquerait de poser des difficultés d’interprétation. De plus, le joindre aux termes « population vulnérable » ou « environnement » me semble diluer le sens du terme « population vulnérable ». En essayant d’être trop parfait, on devient imparfait.

[Traduction]

Le sénateur Kutcher : Pour officialiser le tout, je propose un sous-amendement pour que l’on écrive « ou un environnement » au lieu de...

Le président : Pourriez-vous relire le tout au complet avec les termes exacts?

Le sénateur Kutcher : Certainement; « le fait qu’il existe une population ou un environnement vulnérable relativement à la substance. »

Le président : Très bien.

La sénatrice McCallum : Cette proposition me convient. Je vais retirer la mienne.

Le président : Je vais lire le sous-amendement en anglais et en français encore une fois, après quoi nous le mettrons aux voix.

En anglais, ce serait « whether there is a vulnerable population or environment. » En français, ce serait :

[Français]

« [...] le fait qu’il existe une population vulnérable ou un environnement vulnérable ».

Je vais le relire.

[Traduction]

En anglais, ce serait donc « whether there is a vulnerable population or environment. »

[Français]

En français, il se lit comme suit :

« [...] le fait qu’il existe une population ou un environnement vulnérable ».

Sommes-nous d’accord? Que ceux qui sont d’accord lèvent leur main.

Senator Carignan: Excuse me, Mr. Chair, but I wanted to say something.

The Chair: Do you have a question, Senator Carignan?

Senator Carignan: Yes, I would like a definition of a vulnerable environment.

[*English*]

Mr. Moffet: Senators, it might help you to know two things. First, the term “environment” is defined in the act very broadly; and second, there is a phrase “vulnerable component of the environment” that is referred to in the sentencing considerations in section 287 of the act. So we have already defined the concept of environment, and we have already established a precedent of taking into account or considering the vulnerable component of the environment. That may be a way to fulfill Senator McCallum’s desire to ensure that research addresses vulnerable components of the environment in addition to vulnerable populations.

[*Translation*]

Senator Carignan: Can you give us an example of a vulnerable environment?

The Chair: Mr. Moffet, did you hear the question?

Mr. Moffet: Yes.

[*English*]

For example, the concept of cumulative effects is becoming better understood in the scientific community, and so an environment could be considered vulnerable, for example, if it has been subjected to multiple stresses over a period of time and a new stress, a new emission or pollution that might not have a large effect somewhere else might have a significant effect in an area that has already been subject to multiple stressors over time.

The Chair: Okay. Is the subamendment carried? Raise your hands. Those who oppose, thumbs down. So carried.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment as amended? Raise your hands. Anybody against, thumbs down. So carried.

Now we’re going to Senator Galvez’s anticipated amendment.

Le sénateur Carignan : Désolé, monsieur le président, mais j’ai demandé la parole.

Le président : Sénateur Carignan, vous avez une question?

Le sénateur Carignan : Oui. J’aimerais qu’on définisse ce qui constitue un environnement vulnérable.

[*Traduction*]

M. Moffet : Sénateurs, il y a deux choses qu’il serait peut-être bon que vous sachiez. Premièrement, le terme « environnement » est défini de façon très générale dans la Loi; et, deuxièmement, il est question d’un « élément de l’environnement [...] vulnérable » à l’article 287 de la Loi qui traite de la détermination de la peine. Alors, nous avons déjà défini le concept d’environnement, et nous avons déjà établi un précédent pour la prise en compte d’un élément vulnérable de l’environnement. Cela pourrait être une façon de concrétiser la volonté exprimée par la sénatrice McCallum qui souhaite s’assurer que la recherche porte sur les éléments vulnérables de l’environnement en plus des populations vulnérables.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Pouvez-vous nous donner un exemple d’environnement vulnérable?

Le président : Monsieur Moffet, avez-vous entendu la question?

M. Moffet : Oui.

[*Traduction*]

La notion d’effets cumulatifs est de mieux en mieux comprise au sein de la communauté scientifique, si bien qu’un environnement pourrait être considéré vulnérable si, par exemple, il a été soumis à de nombreuses agressions pendant une période donnée et qu’un nouveau facteur de stress, sous la forme d’une nouvelle émission de polluants dont l’effet aurait pu être négligeable par ailleurs, pourrait avoir des impacts considérables sur cet environnement déjà affaibli à répétition au fil des ans.

Le président : D’accord. Est-ce que le sous-amendement est adopté? Levez votre main. Qui s’y oppose? C’est adopté.

Plait-il aux honorables sénateurs d’adopter l’amendement tel que modifié? Levez votre main. Quelqu’un s’y oppose? L’amendement est adopté.

Nous allons maintenant passer à l’amendement de la sénatrice Galvez.

Senator Galvez: This amendment refers to number 29a in your road map. It continues with the animal testing suite of amendments. It states:

That Bill S-5 be amended on page 9 by adding the following after line 18:

“16.1 The Act is amended by adding the following after section 68:

68.1 (1) The Ministers shall not generate data or conduct investigations using animals for the purpose of assessing

(a) whether a substance is toxic or capable of becoming toxic; or

(b) either the need to or the manner in which to control

(i) a substance,

(ii) a product that contains a substance, or

(iii) a product that may release a substance into the environment, including a substance specified on the List of Toxic Substances in Schedule 1.

(2) Subsection (1) does not apply if

(a) it is not scientifically possible to obtain the data or to conduct the investigation by methods other than using animals; and

(b) the data or investigation is necessary to achieve objectives related to protecting the environment or human health.”.

So again, I want to stress that this is not to ban animal testing. It's just to ban unnecessary animal testing.

Senator Kutcher: Thank you very much, Senator Galvez, for dealing with these really important issues.

I would like to ask the officials about this particularly. Government opposes the amendment on the basis that it will actually impede risk assessment and risk management by adding layers of bureaucracy. Also, the government is concerned that it would be very difficult, if not impossible, to determine whether something is scientifically possible or whether something is not scientifically possible.

Hypothetically, something could be scientifically possible, but it would take 50 years to do it and cost \$100 million to complete a study without animals. That would get in the way of actually dealing with the risk necessity. If one animal were used, it would take much less time to do that so that we would actually get the

La sénatrice Galvez : C'est l'amendement n° 29a dans votre feuille de route. Il fait suite aux autres amendements traitant de l'expérimentation sur les animaux. Il prévoit :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à la page 9, par adjonction, après la ligne 17, de ce qui suit :

« **16.1 La même loi est modifiée par adjonction, après l'article 68, de ce qui suit :**

68.1 (1) Les ministres ne peuvent recourir à des méthodes utilisant des animaux pour produire des données ou mener des enquêtes afin de déterminer, selon le cas :

a) si une substance est effectivement ou potentiellement toxique;

b) s'il y a lieu de prendre des mesures de contrôle — et, dans l'affirmative, d'en déterminer la nature — à l'égard de l'un ou l'autre des éléments suivants :

(i) une substance,

(ii) un produit qui en contient,

(iii) un produit qui est susceptible de rejeter une substance dans l'environnement, y compris une substance inscrite sur la liste des substances toxiques de l'annexe 1.

(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas si :

a) d'une part, il est scientifiquement impossible d'obtenir les données ou de mener l'enquête autrement qu'à l'aide de méthodes utilisant des animaux;

b) d'autre part, les données ou l'enquête sont nécessaires pour atteindre des objectifs liés à la protection de l'environnement ou de la santé humaine. ».

Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'interdire les essais sur les animaux. On veut seulement interdire les expérimentations animales qui ne sont pas nécessaires.

Le sénateur Kutcher : Merci beaucoup, sénatrice Galvez, de traiter de ces enjeux vraiment cruciaux.

J'aurais une question pour nos fonctionnaires à ce sujet. Le gouvernement s'oppose à cet amendement du fait qu'il entraverait les activités d'évaluation et de gestion des risques en ajoutant des couches de bureaucratie. En outre, le gouvernement craint qu'il soit très difficile, voire impossible, de déterminer ce qui peut être scientifiquement possible ou ce qui est scientifiquement impossible.

En théorie, il pourrait être scientifiquement possible de réaliser une étude sans recourir à des animaux, mais cela exigerait 50 années de travail et coûterait 100 millions de dollars. Cela nous empêcherait dans les faits d'évaluer les risques comme il est nécessaire de le faire. Si l'on réalisait les essais sur un animal,

results much more quickly. Those were the concerns raised by government about the amendment.

I agree very much with the principle that you're bringing forward. But I would like to defer to the officials to see if they can assist us with that.

The Chair: Can you help us out there?

Mr. Moffet: Yes. I would start by emphasizing that the test that would be introduced by this amendment is much stricter than the overall approach that was adopted in the earlier amendments that created an emphasis on avoiding animal testing and aligning with emerging international practices to avoid, reduce or refine approaches.

But I would like to ask my colleague, Mr. Carreau, from Health Canada to explain the specific implications of this amendment. Thank you.

Greg Carreau, Director General, Safe Environments Directorate, Health Canada: Thank you very much.

As has been mentioned a number of times, there has been an effort to reduce reliance on animal testing. Currently, animal testing continues to be the most reliable indicator of risk to health for a variety of complex health issues, including cancer.

In particular, there are many non-animal toxicity testing methods available today. In Health Canada programs, we use those non-animal testing methods. However, there are other toxicity testings that are available, and they may be scientifically possible, but they continue to not be validated yet in terms of their scientific robustness or their ability to be relied on as a predictor for health.

So the terminology "scientifically possible" may limit the ability of Health Canada officials to use animal testing data when it is the most reliable indicator of a risk to health.

Also, I think it's important to note that while Health Canada strives to reduce the reliance on animal testing, it continues to undertake research on alternative methods, and that includes validating these new methods through animal testing. So the department continues to execute animal testing research as a way to ultimately develop alternative methods.

Senator Galvez: Yes. So again, this amendment doesn't ban animal testing. It does not ban. What it bans is unnecessary animal testing.

cela prendrait beaucoup moins de temps et l'on obtiendrait les résultats plus rapidement. Ce sont donc les réserves du gouvernement par rapport à cet amendement.

Je souscris totalement au principe que vous défendez ici, mais j'aimerais que les fonctionnaires puissent éclairer notre lanterne.

Le président : Est-ce que vous pouvez nous aider à y voir plus clair?

M. Moffet : Je veux d'abord souligner que le critère qui serait établi au moyen de cet amendement serait beaucoup plus strict que ce que prévoit l'approche générale adoptée avec les amendements précédents qui visaient d'abord et avant tout à éviter les tests sur les animaux et à s'arrimer aux nouvelles pratiques internationales qui cherchent à remplacer, réduire ou raffiner l'utilisation d'animaux.

Je demanderais toutefois à mon collègue, Greg Carreau, de Santé Canada de vous expliquer plus en détail les répercussions que pourrait avoir cet amendement. Merci.

Greg Carreau, directeur général, Direction de la sécurité des milieux, Santé Canada : Merci beaucoup.

Comme on l'a mentionné quelques fois déjà, on s'efforce actuellement de réduire le recours aux tests réalisés au moyen d'animaux. L'expérimentation animale demeure pour l'instant l'indicateur le plus fiable des risques associés à différents problèmes de santé complexes, comme le cancer.

Il existe maintenant de nombreuses méthodes permettant d'effectuer des essais de toxicité sans avoir recours à des animaux. Nous utilisons ces méthodes pour les programmes de Santé Canada. Il y a cependant d'autres essais de toxicité qu'il est scientifiquement possible de réaliser, mais dont les résultats ne peuvent toujours pas être validés, faute d'une fiabilité scientifique suffisante pour en faire des indicateurs de la santé sur lesquels on pourrait se fonder.

La terminologie « scientifiquement possible » pourrait donc faire en sorte qu'il serait plus difficile pour les fonctionnaires de Santé Canada d'utiliser les données découlant de l'expérimentation animale alors même qu'elles représentent l'indicateur le plus fiable d'un risque pour la santé.

Je pense qu'il est important de noter en terminant que, parallèlement à ses efforts pour réduire le recours aux tests sur les animaux, Santé Canada poursuit ses recherches sur des méthodes pouvant remplacer ces tests, lesquelles doivent être validées au moyen de l'expérimentation animale. Le ministère continue donc d'effectuer des essais sur les animaux afin d'en arriver à mettre au point d'autres méthodes de test.

La sénatrice Galvez : Je rappelle que cet amendement ne vise pas à interdire les tests sur les animaux. Nous voulons interdire seulement ceux qui ne sont pas nécessaires.

I can see that the issue is who is going to determine what is scientifically possible. So this is a question that I've been asking and it has been avoided again and again. Who does the experimentation? Is it the industry that does it or is it the government that does it? Who does? And who makes the decision?

We go back again to the risks because this is the same thing. So who decides which risk is acceptable? This question has not been answered. I'm very patient, so I am going to keep asking.

The Chair: Let's try again.

Mr. Carreau, can you answer that question?

Mr. Carreau: In terms of scientifically valid alternative methods, this is done in collaboration internationally. There are test guidelines that are approved in an international forum which, from our perspective and in most jurisdictions around the world, qualifies what is an alternative test method that meets the rigour that is required to have a reliance on an indicator of human health risk. So it's the government in collaboration with international bodies.

The Chair: Thank you.

Senator Patterson: To the amendment, we all know cancer is a devastating killer of our population. I think no family is free of the terrible effects of cancer.

What we've heard from the officials is animal testing data is still the most reliable method of assessing treatments for terrible diseases like cancer. The government is actively researching alternative methods, but needs animal testing to validate those alternative methods.

Senator Galvez says that the amendment doesn't ban animal testing. But the amendment prevents the generation of data using animals, even data that will validate alternative methods to testing with animals.

I'm concerned that the amendment will actually prevent the government's efforts to look for new, alternative treatments that don't rely on animal testing. You've got to know how those treatments work. The only way to do that is by testing on animals. This amendment will not allow data to be produced to validate these new, alternative methods. I think it would be contrary to progress in treating terrible diseases like cancer and, therefore, I'm not convinced that I will support this amendment.

Je peux constater qu'il s'agira en fait de savoir qui va déterminer ce qui est scientifiquement possible ou non. Il y a une question que j'ai posée à maintes reprises et que l'on ne cesse d'éviter. Qui effectue l'expérimentation? Est-ce l'industrie ou le gouvernement? Et qui prend la décision?

Cela nous ramène encore une fois à la question des risques, car c'est toujours la même qui se pose. Qui détermine quel risque est acceptable. Je n'ai jamais eu de réponse à cette question. Mais je suis très patiente, et je vais continuer de la poser.

Le président : Essayons encore une fois.

Monsieur Carreau, pouvez-vous répondre à cette question?

M. Carreau : Pour ce qui est des autres méthodes pouvant être scientifiquement valides, cela se fait en collaboration à l'échelle internationale. Il y a des lignes directrices pour les tests qui sont approuvées sur une tribune internationale pour déterminer, à notre satisfaction comme à celle de la plupart des pays du monde, ce qui peut constituer une méthode de substitution suffisamment rigoureuse pour servir d'indicateur fiable des risques pour la santé humaine. C'est donc le gouvernement qui s'en charge en collaboration avec des instances internationales.

Le président : Merci.

Le sénateur Patterson : Au sujet de cet amendement, nous savons tous à quel point le cancer peut ravager notre population. Je pense qu'aucune famille n'est à l'abri des effets dévastateurs de cette maladie.

Les fonctionnaires nous ont indiqué que les données découlant de l'expérimentation animale demeurent le moyen le plus fiable d'évaluer les traitements pour de terribles maladies comme le cancer. Le gouvernement s'emploie activement à chercher d'autres méthodes pour arriver au même résultat, mais doit effectuer des tests sur les animaux pour valider les méthodes en question.

La sénatrice Galvez nous dit que son amendement n'interdirait pas les tests sur les animaux. Mais l'amendement empêcherait la génération de données au moyen de tels essais sur les animaux, ce qui inclurait même les données permettant de valider les méthodes de substitution à l'expérimentation animale.

Je crains donc que l'amendement ait en réalité pour effet d'entraver les efforts du gouvernement pour mettre au point de nouveaux traitements qui ne sont pas fondés sur l'expérimentation animale. Il faut savoir si ces traitements fonctionnent vraiment. La seule façon de le savoir, c'est d'effectuer des essais sur des animaux. Cet amendement ne permettrait pas que des données soient générées afin de valider ces nouvelles méthodes de substitution. Je crois que cela irait à

[Translation]

Senator Dalphond: My question is for the departmental officials.

[English]

I understand that your main concerns from what Senator Kutcher said, and perhaps from what was said by some representative of the department, are that, first, 68.1, subsection 1, establishes a principle that we should limit and not use vertebrate animals.

But subsection 2 does include a way out of this. We should not use vertebrates if it is, as is written here, not scientifically possible to obtain the data. I think Senator Kutcher said one of his concerns was that it is a very high threshold because something might be scientifically possible but cost millions of dollars and not be easily accessible on the market and things like that. I understand that. I understand that concern and I share it.

I was involved in the drafting with Senator Galvez's office. Would it be better if it is not reasonably possible to obtain the data? So if we are lowering the threshold and making it reasonably possible, I think that will give you the exception, which is a reasonable exception, if I can use that word.

Unless there are concerns from the officials, I would propose to amend the amendment. So my subamendment would be to replace the word "scientifically" in subsection 2 by, "if it is not reasonably possible to obtain the data."

The Chair: So the word "scientifically" gets replaced by "reasonably."

[Translation]

Can you read it out?

Senator Dalphond: It would be as follows:

[...] it is not reasonably possible to obtain [...]

The Chair: Perhaps we can think about it.

l'encontre des progrès souhaités dans le traitement de maladies terribles comme le cancer, et je ne pense donc pas pouvoir appuyer cet amendement.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Ma question s'adresse aux représentants du ministère.

[Traduction]

À la lumière de ce que disait le sénateur Kutcher, et peut-être aussi certains fonctionnaires, je crois comprendre que les principales réserves viennent du fait que, dans un premier temps, le paragraphe 1 de l'article 68.1 proposé établirait un principe limitant ou empêchant l'utilisation d'animaux vertébrés, alors que le paragraphe 2 offrirait une échappatoire à cet égard

On indique en effet dans ce second paragraphe que le recours aux vertébrés est envisageable s'il est scientifiquement impossible d'obtenir les données autrement. Je pense que le sénateur Kutcher a indiqué qu'il s'inquiétait notamment du fait qu'il s'agit là d'un seuil très élevé, car quelque chose peut-être scientifiquement possible et coûter des millions de dollars, ne pas être facilement accessible sur le marché, etc. Je comprends cette préoccupation et je la partage.

J'ai participé à la rédaction de ces dispositions avec le bureau de la sénatrice Galvez. Serait-il préférable que nous indiquions qu'il n'est pas raisonnablement possible d'obtenir les données? Nous abaisserions ainsi le seuil en précisant qu'il faut que cela ne soit pas raisonnablement possible. On prévoirait ainsi une exception que je qualifierais de raisonnable.

À moins que nos fonctionnaires aient des réserves à ce sujet, je proposerais que l'amendement soit modifié en ce sens. Mon sous-amendement viserait donc à remplacer le terme « scientifiquement » au paragraphe 2 par « raisonnablement ». On indiquerait donc qu'« il n'est pas raisonnablement possible d'obtenir les données ».

Le président : Il s'agirait donc de remplacer « scientifiquement » par « raisonnablement ».

[Français]

Pouvez-vous nous le lire en français?

Le sénateur Dalphond : En français, ce serait ce qui suit :

[...] d'une part, il n'est pas raisonnablement possible d'obtenir [...]

Le président : Nous pourrions peut-être y réfléchir.

[English]

Senator McCallum: I wanted to ask Health Canada how toxins are picked for animal testing, and how they come to your attention or where it needs to go? Which is cheaper, animal or alternative testing? And does the cost affect where it's going to go? This is a question for Health Canada.

Mr. Moffet: Perhaps I could start and then turn to Health Canada.

Senator McCallum: Okay.

Mr. Moffet: So there are a few issues here. The main one that we would like to focus on is the effectiveness and the acceptance of testing.

When we make decisions that affect substances that are in use globally, we need to ensure that we do so in a way that is recognized by other jurisdictions. We do that, as Mr. Carreau emphasized, by relying to the extent possible on test methods that are accepted by the international scientific community.

Second, we also have issues regarding the time and resources that are required to conduct this work, which is done by the government. Our goal, of course, is to make decisions as expeditiously as possible and with the least expenditure of taxpayers' money. For the government, for Health Canada and Environment and Climate Change Canada in particular, these are important considerations. Mr. Carreau may be able to elaborate on some of the details about the effectiveness and the acceptability of these test methods.

Mr. Carreau: Thank you, Mr. Moffet. Indeed, there are many alternative test methods that have been developed, including for skin sensitization and eye irritation, for example. The more complex end points that I mentioned earlier, such as cancer, are more difficult scientifically to develop alternative methods for. Work is well under way internationally, as well as domestically in Canada, but it will take the international community some time to develop those alternative methods that can be relied on as an indicator of health.

With respect to cost, which was the senator's other question, I don't think that factors into the considerations. There is a commitment internationally, as well as in Canada, to develop these alternative test methods. The challenge remains the scientific complexity of the issue.

[Traduction]

La sénatrice McCallum : J'aimerais que les représentants de Santé Canada puissent nous dire de quelle façon on choisit les toxines qui vont faire l'objet d'une expérimentation animale, comment ces toxines sont portées à votre attention et de quelle manière le tout est acheminé. Qu'est-ce qui coûte le moins cher, les tests sur les animaux ou les autres méthodes? Est-ce que le coût a une incidence sur la décision qui est prise? C'est une question pour les gens de Santé Canada.

M. Moffet : Peut-être puis-je commencer à vous répondre avant de céder la parole à mon collègue de Santé Canada.

La sénatrice McCallum : D'accord.

M. Moffet : Il y a quelques enjeux à considérer. Nous souhaiterions principalement que l'on se concentre sur l'efficacité des tests et l'acceptation de leurs résultats.

Lorsque nous prenons des décisions ayant une incidence sur des substances utilisées partout dans le monde, nous devons nous assurer de le faire d'une manière qui sera reconnue par les autres pays. Comme le soulignait M. Carreau, nous y parvenons en nous en remettant dans la mesure du possible à des méthodes de test qui sont acceptées par la communauté scientifique internationale.

Il y a par ailleurs des enjeux liés au temps et aux ressources nécessaires pour effectuer ce travail accompli par le gouvernement. Nous cherchons bien sûr à prendre les décisions aussi rapidement que possible et en utilisant le moins possible de fonds publics. Ce sont là des considérations importantes pour le gouvernement, et tout particulièrement pour Santé Canada et Environnement et Changement climatique Canada. M. Carreau pourra peut-être fournir de plus amples détails sur l'efficacité et l'acceptabilité de ces méthodes de test.

M. Carreau : Merci, monsieur Moffet. Il y a effectivement de nombreuses autres méthodes qui ont été mises au point, notamment par exemple pour ce qui est de la sensibilisation cutanée et de l'irritation oculaire. Comme je le mentionnais précédemment, les problèmes de santé plus complexes, comme le cancer, compliquent l'élaboration de méthodes scientifiques de substitution. Des efforts sont déployés en ce sens, aussi bien au Canada qu'ailleurs dans le monde, mais il faudra un certain temps pour que la communauté internationale parvienne à mettre au point ces nouvelles méthodes pouvant devenir des indicateurs fiables de la santé.

Pour répondre à une autre question de la sénatrice, je ne crois pas que les coûts soient pris en considération. On s'est engagé, à l'échelle internationale comme au Canada, à mettre au point ces nouvelles méthodes de test. La difficulté continue de résider dans la complexité scientifique de l'exercice.

Senator McCallum: How are the toxins picked for testing? Where does that information come from? How do you decide which toxins are going to be tested?

Mr. Moffet: This addresses some other amendments in the bill. The current act has a number of tracks or processes for identifying substances that we should look at that may be of concern and that we assess. The main one is the categorization of all of the substances that were in use in the 1990s. We've completed that exercise now. You will see in a later provision that one of the proposed amendments to CEPA is an obligation to develop a plan to consult on, publish and then regularly update a plan of priorities so that, together, the ministers of environment and health can communicate to the public, to industry and to the scientific community exactly what types of substances will be addressed as a priority over the next period of time. That way there is an ongoing process of identifying substances to be assessed to determine whether they're toxic. The goal is to move away from one statutory funnel and have a broader set of considerations to make sure the development of that plan is based on public input.

Senator Sorensen: I want to thank Senator Dalphond because I was going to go down the same road as him, so I will support that subamendment. It's come up a couple of times. I think we all feel the same about vertebrate animal testing, and I recall the comments about a group of experts being convened to move forward this concept of replace, reduce, and refine and also to create some sort of strategy to reduce animal testing. I think we're all on the same page.

Senator Kutcher: I think that there's been a lot of movement, but we still need more movement on animal testing. I'm glad that this is going forward. I think we have a reasonable subamendment. Maybe we should vote on the reasonable subamendment.

The Chair: I suggest we vote on the subamendment proposed by Senator Dalphond.

It was proposed by Senator Dalphond that Bill S-5 be amended in 68.1, subsection 2, paragraph (a) by adding the following:

it is not reasonably possible to obtain the data . . .

And then:

[Translation]

(2) Subsection (1) does not apply if:

(a) it is not reasonably possible to obtain . . .

La sénatrice McCallum : Comment choisit-on les toxines qui seront soumises à des tests? D'où vient l'information? Comment décidez-vous quelles toxines seront testées?

M. Moffet : Cela répond à d'autres amendements du projet de loi. La loi actuelle comporte un certain nombre de voies ou de processus pour identifier les substances que nous devrions examiner, qui pourraient être préoccupantes et que nous évaluons. Le processus principal consiste à catégoriser toutes les substances qui étaient utilisées dans les années 1990. Nous avons maintenant terminé cet exercice. Vous verrez dans une disposition ultérieure que l'une des modifications proposées à la LCPE est l'obligation d'élaborer un plan de consultation, de publier et de mettre à jour régulièrement un plan de priorités afin que, ensemble, les ministres de l'Environnement et de la Santé puissent communiquer au public, à l'industrie et à la communauté scientifique les types de substances qui seront traitées en priorité au cours de la prochaine période. De cette façon, un processus continu est en place pour identifier les substances à évaluer pour déterminer si elles sont toxiques. L'objectif est de s'éloigner d'un entonnoir législatif et d'avoir un ensemble plus vaste de considérations pour s'assurer que l'élaboration de ce plan est fondée sur la contribution du public.

La sénatrice Sorensen : Je tiens à remercier le sénateur Dalphond, car j'allais prendre la même tangente que lui, alors j'appuierai ce sous-amendement. Il a été proposé à quelques reprises. Je pense que nous sommes tous du même avis en ce qui concerne les essais sur les animaux vertébrés, et je me souviens des observations concernant la convocation d'un groupe d'experts pour faire avancer ce concept visant à remplacer, à réduire et à optimiser, ainsi que pour mettre au point une sorte de stratégie pour réduire les essais sur les animaux. Je pense que nous sommes tous sur la même longueur d'onde.

Le sénateur Kutcher : Je pense qu'il y a eu beaucoup de progrès, mais il en faut encore plus en ce qui concerne les essais sur les animaux. Je suis ravi que ce dossier avance. Nous devrions peut-être voter sur le sous-amendement raisonnable.

Le président : Je suggère que nous nous prononcions sur le sous-amendement proposé par le sénateur Dalphond.

Il a été proposé par le sénateur Dalphond que le projet de loi S-5 soit modifié par adjonction, à l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article 68.1, de ce qui suit :

il n'est pas raisonnablement possible d'obtenir les données...

Et ensuite :

[Français]

(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas si :

a) d'une part, il n'est pas raisonnablement possible d'obtenir [...] »

[English]

All in favour of that subamendment, raise your hands. Anybody opposed? Thumbs down. So moved.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment as amended? All in favour, raise your hands. Anybody against, thumbs down. Shall clause 16 as amended carry?

Some Hon. Senators: Carry.

The Chair: Shall clause 16.1 as amended carry? All agreed?

An Hon. Senator: Agreed.

The Chair: Shall clause 17 carry? Agreed.

Shall clause 18 carry?

Senator Galvez, I think you've achieved your quota?

Senator Galvez: I'm still on the animals. We are all animals. We are included in that.

This is referred to in your road map as amendment 30a. It reads as follows:

That Bill S-5 be amended in clause 18, on page 11, by adding the following after line 27:

“(b.1) the methods, test procedures and laboratory practices to be followed to replace, reduce or refine the use of vertebrate animals;”.

In short, this is to be coherent with the previous amendment. It should be an easy one.

Senator Kutcher: It is going to be easy. I want to strengthen it. First of all, it should be (a.1), not (b.1).

Senator Galvez: No, that's the other one.

Senator Kutcher: I was told it should be (a.1).

The other thing I wanted to add was a phrase that reads, “the conditions, methods, test procedures.” That would apply to the conditions the animals are kept in.

Senator Galvez: Sorry, we don't hear you.

Senator Kutcher: I want to add, “conditions.”

Senator Galvez: Where?

[Traduction]

Tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement, veuillez lever la main. Quelqu'un y est-il opposé? Le sous-amendement est adopté.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement dans sa version modifiée? Tous ceux qui sont en faveur, veuillez lever la main. Tous ceux qui sont contre, faites le signe du pouce vers le bas. L'article 16 modifié est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président : L'article 16.1 modifié est-il adopté? Vous êtes tous d'accord?

Une voix : D'accord.

Le président : L'article 17 est-il adopté? Il l'est.

L'article 18 est-il adopté?

Sénatrice Galvez, je pense que vous avez atteint votre quota?

La sénatrice Galvez : Je suis encore sur les animaux. Nous sommes tous des animaux. Nous sommes inclus.

Cet amendement est désigné dans votre feuille de route comme étant l'amendement 30a. Il se lit comme suit :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 18, à la page 11, par adjonction, après la ligne 27, de ce qui suit :

« **b.1)** les méthodes, les procédures d'essai et les pratiques de laboratoire à respecter pour remplacer, réduire ou raffiner l'utilisation d'animaux vertébrés; ».

Bref, c'est pour être en phase avec l'amendement précédent.

Le sénateur Kutcher : Ce sera facile. Je veux le renforcer. Premièrement, ce devrait être a.1) et non pas b.1)

La sénatrice Galvez : Non, c'est l'autre.

Le sénateur Kutcher : On m'a dit que ça devrait être a.1).

Je voulais également ajouter « les conditions, méthodes, procédures d'essai ». Cela s'appliquerait aux conditions dans lesquelles les animaux sont gardés.

La sénatrice Galvez : Désolée, mais on ne vous entend pas.

Le sénateur Kutcher : Je veux ajouter le terme « conditions ».

La sénatrice Galvez : Où?

Senator Kutcher: It would read, “the conditions, methods, test procedures,” so the amendment would add the conditions the animals are being kept in —

Ms. Cardinal: We have copies to distribute to everyone. It’s coming. At the end when we do the motion to renumber, that’s fine. Don’t worry about (a.1).

Senator Kutcher: You’ve taken a big load off my chest.

The Chair: Are there any questions on the proposed subamendment?

Senator Dalphond: I want to support the subamendment. It’s logical, and then maybe it’s also logical to put it after (a) because it’s a mirror of (a), so it would go (a.1), then (b), “the manner in which the test is resolved.”

The Chair: If there is no question, can I proceed? Is the subamendment as proposed carried? Raise your if you agree.

An Hon. Senator: Carried.

The Chair: If you disagree, thumbs down. So carried.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion as amended? All in favour, raise your hands. Great. Anybody against? No. So carried.

Shall clause 18 as amended carry? Carried. Good.

Shall clause 19 carry?

Senator Galvez: This is what number?

Ms. Cardinal: It is 31a.

Senator Galvez: This refers to amendment 31a in the road map.

Again, it is continuing with the suite of amendments relating to animal testing in the action plan now:

That Bill S-5 be amended in clause 19, on page 12, by replacing line 15 with the following:

“(a) that specifies activities or initiatives to promote the development and implementation of methods not involving the use of animals that would provide information sufficient for assessing risks to health or the environment posed by substances assessed under this Part;

(a.1) that specifies the substances to which the Minis-”.

And it continues.

Le sénateur Kutcher : Le libellé serait « les conditions, méthodes et procédures d’essai » pour que l’amendement ajoute les conditions dans lesquelles les animaux sont gardés...

Mme Cardinal : Nous avons des copies à distribuer à tout le monde. Elles seront distribuées sous peu. À la fin, lorsque nous examinerons la motion visant à renuméroter les dispositions, ce sera correct. Ne vous souciez pas de la disposition a.1).

Le sénateur Kutcher : Vous m’en voyez très soulagé.

Le président : Y a-t-il des questions sur le sous-amendement proposé?

Le sénateur Dalphond : Je veux appuyer le sous-amendement. Il est logique, et il serait peut-être aussi sensé de le placer après l’alinéa a) car il reflète cet alinéa a), si bien qu’on aurait a.1), puis b), soit « la manière dont l’essai est réglé ».

Le président : S’il n’y a pas de question, puis-je passer au vote? Le sous-amendement proposé est-il adopté? Levez la main si vous êtes d’accord.

Une voix : Adopté.

Le président : Si vous n’êtes pas d’accord, faites un signe de pouce vers le bas. C’est adopté.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d’adopter la motion modifiée? Tous ceux qui sont en faveur, veuillez lever la main. Formidable. Tous ceux qui sont contre? Non. Elle est adoptée.

L’article 18 modifié est-il adopté? Adopté. Bien.

L’article 19 est-il adopté?

La sénatrice Galvez : C’est quel numéro?

Mme Cardinal : C’est le 31a.

La sénatrice Galvez : C’est l’amendement 31a dans la feuille de route.

Encore une fois, cet amendement va dans le même ordre d’idées de la série d’amendements relatifs aux essais sur les animaux dans le plan d’action :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l’article 19, à la page 12, par substitution, à la ligne 15, de ce qui suit :

« a) qui précise les initiatives et les activités visant à promouvoir l’élaboration et la mise en œuvre de méthodes n’utilisant pas des animaux qui fourniraient suffisamment de renseignements pour permettre d’évaluer les risques d’atteinte à la santé ou à l’environnement que présentent les substances évaluées sous le régime de la présente partie;

a.1) qui doit énumérer les substances pour lesquelles ils ».

Et il se poursuit.

The Chair: Any questions? It's pretty clear. No questions?

Senator Miville-Dechêne: But why do we put it like the first clause? Should it be the first priority there? Could we put (c)?

Senator Galvez: That's what the clerk proposed.

Senator Miville-Dechêne: It makes no difference? For me, it's a question of priority.

Senator Kutcher: Could I just get feedback from the officials here about whether focusing it this way would help or hinder the comprehensive strategies to promote the testing we need to do? Could the officials just weigh in on that?

Mr. Moffet: I don't think it would hinder. I think it should be moved down the list. The main focus of this provision, as I explained earlier, is this would be the plan that the ministers would be required to publish identifying basically what they're going to do, what the priorities are for managing toxic substances, which ones we will assess and what the overall focus will be for the next period of years.

It would be appropriate given the senators' interest in reducing animal testing to include in that plan, among other things, the activities that the government will undertake to reduce the use of animal testing, but that would be a component or a subelement of the plan as opposed to the key element.

[Translation]

Senator Carignan: Well, I am not sure if this is the right time to say it, because I just read it out.

Reading the amendment with the new paragraph a.1), this paragraph is incomprehensible. There is a problem with the syntax that I cannot quite identify, but the paragraph has to be reworded, obviously. The French reads as follows:

a.1) qui doit énumérer les substances pour lesquelles ils”.

I think the words “*ils*” and “*qui doit*” are problematic. Perhaps the errors should be corrected in this amendment, but I agree that it does not directly affect the amendment by Senator Galvez.

[English]

Senator Galvez: I understand that senators have requested that the amendment that I'm adding could go to position (c). There is no problem with that, but, of course, there are little things that will need to be changed. For example, after (a) you

Le président : Y a-t-il des questions? C'est assez clair. Pas de question?

La sénatrice Miville-Dechêne : Mais pourquoi faire comme la première disposition? Est-ce que ça devrait être la priorité? Pourrions-nous mettre l'alinéa c)?

La sénatrice Galvez : C'est ce que la greffière a proposé.

La sénatrice Miville-Dechêne : Cela ne change rien? À mon sens, c'est une question de priorité.

Le sénateur Kutcher : Puis-je demander aux fonctionnaires ici présents s'ils pensent qu'une telle orientation favoriserait ou entraverait les stratégies exhaustives visant à promouvoir les essais que nous devons faire? Les fonctionnaires pourraient-ils nous dire ce qu'ils en pensent?

M. Moffet : Je ne pense pas que cela nuirait aux stratégies. Je pense qu'elle devrait être déplacée au bas de la liste. L'objectif principal de cette disposition, comme je l'ai expliqué plus tôt, est le plan selon lequel les ministres seraient tenus de publier et qui indiquerait essentiellement ce qu'ils vont faire, quelles sont les priorités en matière de gestion des substances toxiques, lesquelles nous allons évaluer et quelle sera l'orientation générale pour les prochaines années.

Étant donné l'intérêt des sénateurs pour la réduction des essais sur les animaux, il serait approprié d'inclure dans ce plan, entre autres, les activités que le gouvernement entreprendra pour réduire l'utilisation des essais sur les animaux, mais ce serait un élément ou un sous-élément du plan plutôt que l'élément clé.

[Français]

Le sénateur Carignan : En fait, je ne sais pas si c'est le bon moment de le dire, parce que je viens de le lire.

Lorsqu'on lit l'amendement incluant le nouvel alinéa a.1), on voit que cet alinéa est incompréhensible. Il y a une faute de structure que j'ai de la difficulté à identifier, mais l'alinéa doit être rédigé différemment, bien évidemment. On peut lire ce qui suit :

a.1) qui doit énumérer les substances pour lesquelles ils ».

En fait, les termes « ils » et « qui doit » me semblent problématiques. Il faudrait peut-être faire une correction de coquilles dans cet amendement, mais je conviens que cela ne touche pas directement l'amendement de la sénatrice Galvez.

[Traduction]

La sénatrice Galvez : Je crois savoir que les sénateurs ont demandé que l'amendement que j'ajoute puisse être placé à l'alinéa c). Il n'y a aucun problème avec cela mais, bien sûr, il y a de petites choses qui devront être modifiées. Par exemple,

have put “(a) and.” It shouldn’t be “and.” We will have to take it out. Can I trust that the clerks will take care of that?

The Chair: Yes.

Senator Galvez: Okay.

The Chair: Does everybody understand the slight changes we’re making to it? Okay. Then let’s proceed to a vote on the amendment.

Ms. Cardinal: We could do it at the end for renumbering. If you decide you want it to be (c), it can fall under the renumbering at the end of the clause by clause.

The Chair: Good. All in favour with the amendment as proposed? Anybody against, thumbs down. So carried.

I think we have another motion by Senator Galvez.

Senator Galvez: So this is amendment 32 in your road map. It deals with substitution and avoidance, and it’s for clarification purposes.

The word is individually. It states:

That Bill S-5 be amended in clause 19, on page 12, by replacing line 38 with the following:

“vidually, with a view toward avoiding substitutions within the class that may be harmful; and”.

It clarifies further the intent of assessing substances by class. Certain compounds are grouped by classes. When you talk about petroleum compounds, you say C10 to C20, C40 to C50. You don’t mention the individual compounds. They are managed by class. So when one of the components of a class is toxic, chances are very high that the whole class has elements of toxicity, therefore it’s worth going by class. This has the objective of avoiding substitution of a substance with another substance of the same class that is just as harmful.

I think I have the support of the government, but my colleague Senator Kutcher may have another subamendment. As long as he doesn’t kill my amendment, I hope I will support that.

Senator Kutcher: Thank you so much. Senator Galvez, are you sitting down?

Senator Galvez: I’m sitting down.

après l’alinéa a), vous avez mis « a) et ». Il ne devrait pas y avoir le mot « et ». Nous devons le retirer. Puis-je avoir l’assurance que les greffiers s’en occuperont?

Le président : Oui.

La sénatrice Galvez : D’accord.

Le président : Est-ce que tout le monde comprend les légers changements que nous y apportons? Bien. Passons au vote sur l’amendement.

Mme Cardinal : Nous pourrions le faire à la fin pour la renumérotation. Si vous décidez que vous voulez que ce soit l’alinéa c), il peut faire l’objet d’une renumérotation à la fin de l’étude article par article.

Le président : Bien. Tous ceux qui sont en faveur de l’amendement proposé? Si vous vous y opposez, faites le signe du pouce vers le bas. Il est adopté.

Je pense que la sénatrice Galvez a une autre motion à proposer.

La sénatrice Galvez : C’est donc l’amendement 32 dans votre feuille de route. Il porte sur le remplacement et l’évitement, et il vise à apporter des clarifications.

Le terme est « individuellement ». Il se lit comme suit :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l’article 19, à la page 12, par substitution, à la ligne 38, de ce qui suit :

« stances par catégorie plutôt qu’individuellement en vue d’éviter les substitutions dans la même catégorie qui peuvent avoir un effet nocif; ».

Il clarifie davantage l’intention d’évaluer les substances par catégorie. Certains composés sont regroupés par catégorie. Lorsqu’on parle de composés pétroliers, on dit C10 à C20, C40 à C50. On ne mentionne pas le composé individuel. Ces composés sont gérés par catégorie. Ainsi, lorsqu’un des composants d’une catégorie est toxique, il y a de fortes chances pour que l’ensemble des composants de cette catégorie présente des éléments de toxicité, d’où l’intérêt de les classer par catégorie. Cela a pour objectif d’éviter le remplacement d’une substance par une autre de la même catégorie qui est tout aussi nocive.

Je pense avoir le soutien du gouvernement, mais mon collègue, le sénateur Kutcher, a peut-être un autre sous-amendement. Tant qu’il n’anéantit pas mon amendement, j’espère pouvoir l’appuyer.

Le sénateur Kutcher : Merci beaucoup. Sénatrice Galvez, êtes-vous assise?

La sénatrice Galvez : Je suis assise.

Senator Kutcher: Both the government and I personally support this.

Senator Galvez: A miracle.

The Chair: Let's go to a vote. All in favour of the amendment? Anybody against, thumbs down.

Shall clause 19 carry as amended? So carried. Shall clause 19 carry? Done.

Before we proceed with clause 20, which looks to have a lot of opinions on it, we've reached our deadline and there is no flexibility for us to continue. Again, thank you very much for a productive morning. It is much appreciated.

[*Translation*]

I think we have made great strides. Let us keep up the good work when we meet again soon.

(The meeting was adjourned.)

Le sénateur Kutcher : Le gouvernement et moi-même appuyons cet amendement.

La sénatrice Galvez : Un miracle.

Le président : Passons au vote. Tous ceux qui sont en faveur de l'amendement? Si vous vous y opposez, veuillez faire le signe du pouce vers le bas.

L'article 19 modifié est-il adopté? Il est adopté. L'article 19 est-il adopté? C'est fait.

Avant que nous passions à l'article 20, qui semble faire l'objet de nombreuses opinions, nous avons atteint notre limite de temps et nous ne pouvons pas continuer. Encore une fois, merci beaucoup de cette matinée productive. Je vous en suis très reconnaissant.

[*Français*]

Je pense que nous avons fait de grands progrès. C'est un exemple à suivre pour notre prochaine réunion qui se tiendra bientôt.

(La séance est levée.)
